

INVESTISSEMENTS
Compétences

UNIS

MOBILITÉ réseaux

ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉLECTRICITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019-2020

territoires

bois ÉCONOMIES

GROUPEMENTS D'ACHAT

SENSIBILISER

TÉLÉCOMMUNICATION

SOBRIÉTÉ

OUTILS

expertise

MUTUALISER Méthanisation

Hydrogène

Mobilisés

énergie GAZ

RENOUVELABLE

ALLIER

plans climat

CONSEILS

Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier



édito



Yves Simon
Président du SDE 03

A l'heure où il est bien de parler « environnement », le SDE et ses communes membres agissent

Madame, Monsieur,

Nos collectivités doivent faire face à de nombreux aléas sanitaires, financiers, sociétaux, environnementaux... Les Maires et leurs Conseils municipaux sont redevenus, aux yeux des instances nationales, des interlocuteurs incontournables lors de mouvements de contestation, de pandémie, de plan de relance économique... Toutefois, de nombreux élus sont préoccupés par l'état des finances locales soumises à des réductions et à des encadrements peu compatibles avec le besoin d'autofinancement des investissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les 317 communes et 11 intercommunalités de l'Allier sont membres du Syndicat Départemental de l'Énergie. Dorénavant, le Contrat de concession (2019/2054) bénéficie du bonus financier « départementalisation ». Pour le SDE 03, la priorité est l'investissement, 75% des dépenses totales y sont consacrées. Un leitmotiv, chaque commune, quelle que soit sa situation, peut bénéficier des actions portées par le SDE. Cette solidarité est la raison d'être du syndicat depuis 1936.

L'année 2020 sera gravée dans l'histoire, la pandémie COVID a été très meurtrière et l'économie a été figée. La performance scientifique a été remarquable en délivrant différents vaccins en quelques mois. Par contre et après 2 mois de confinement (15 mars/12 mai 2020), la reprise économique a été plus chancelante, il est difficile de faire repartir en même temps différents secteurs. Si le secteur « réseaux » a moins souffert, l'impact a été plus marqué pour l'éclairage public. De multiples plans de relance laissent espérer une croissance record pour 2021.

Durant l'année 2020, le SDE 03 a renforcé sa vigilance pour l'aboutissement de différents chantiers et pour le paiement rapide des travaux afin de soutenir les entreprises et leurs salariés. Durant le deuxième semestre 2020, le Comité syndical a approuvé de nouveaux dispositifs pour soutenir la relance tout en diminuant les consommations énergétiques et les dépenses communales. Ainsi et par exemple, 25% des luminaires de l'éclairage public seront changés et financés à hauteur de 80% : SDE (50%) et Conseil départemental (30%).

A l'heure où il est bien de parler « environnement », le SDE et ses communes membres agissent. Dans les domaines de la biomasse bois et de la méthanisation, du photovoltaïque et de l'autoconsommation, de la voiture électrique et des bornes électriques, des plans climats et des différents schémas régionaux d'Énergies renouvelables, du gaz et du biogaz... le SDE est présent et acteur. Souhaitant mettre en œuvre différents projets tout en recherchant de nouveaux financements, en concertation avec les intercommunalités et les 3 villes, le SDE vient de constituer un pôle « Ingénierie » qui accompagnera, en particulier, ses collectivités dans la transition énergétique (économies de consommation, énergies renouvelables...) et pour l'application d'un décret éco-énergie tertiaire qui fait couler beaucoup d'encre.

Ce rapport d'activités est présenté sous forme de guide des interventions du SDE. En 2020, 40% des Maires commencent un premier mandat au service de leur commune. Le SDE a organisé des rencontres à l'automne mais 3 réunions ont dû être annulées pour respecter la deuxième période de confinement débutée fin octobre. De nouvelles réunions sont prévues en octobre 2021. Les six chargés d'affaires du SDE sont à la disposition des élus de leur secteur. Les services du SDE se tiennent à votre disposition.

Le SDE 03 est membre des Conseils d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, de France Gaz Renouvelable, de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes et de l'Agence AURA-EE (Énergie-Environnement).

Avec le Conseil départemental, le SDE agit en partenariat au service des communes, une convention financière triennale définit les actions cofinancées par le département et le SDE.



Présentation du SDE03 actualités 2020

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Suite aux élections municipales et communautaires, le SDE 03 a désigné ses représentants pour le mandat 2020-2026. Les élections ont eu lieu dans les arrondissements : Montluçon, Moulins et Vichy.

Président



Yves
Simon

Vices-présidents



Olivier
GUIOT



Élise
BOULON



Alain
MERCIER

Vice-président des villes



Pierre-Antoine
LEGOUTIERE
présidence tournante
pour 2 ans

Membres du bureau



Caroline
BARDOT
Vichy
Communauté



Jean-François
BOURGEOT
Montmarault



Jean-Christophe
DODAT
La Ferté-Hauterive



Michèle
DUFFAULT
Chamblet



Mathieu
FONTAINE
Ebreuil



Pascale
FOUCAULT
Yzeure



Odile
FRANCHISSEUR
Saint Félix



Jean-Paul
JOUBERT
Trévol



Jean-Paul
LAMOINE
Arpheuille-
Saint-Priest



Xavier
MAUPAIN
La Chapelle



Pascal
PALAIN
Chantelle



Yves
PLANCHE
Billezois
Pays-de-Lapalisse



Jean-Claude
POTHIER
Saint-Etienne
de-Vicq



René
PRONCHERY
Neuilly-le-Réal



Pascal
THEVENOUX
Pierrefitte-sur-Loire



Frédéric
VERDIER
Moulins
Communauté



Patrick
VIVET
Verneix

Membres du comité



Hervé BAUDOIN
Neuilly le Réal



Daniel BEAULATON
CMN Communauté



Sylvain BELLINI
Venas



Charlotte BENOIT
Vichy



Jean Luc BERNARD
Montluçon
Communauté



Philippe
BUSSERON
SPSL Communauté



Jean CARTERON
Cusset



Michel CHEYMOL
Val de Cher



Jean Louis CORBON
Montluçon
Communauté



Annie DAUPHIN
Cusset



Gilles DUBOISSET
Montluçon



Christophe DUCHON
Montaigu le Blin



Geneviève FAUCHARD
Domérat



Mathieu GEFFRAY
Moulines



Jean Pierre GENESTE
CC Commenry Nériss



Philippe GLOMOT
Villebret



Daniel GUEULLET
CC Bocage
Bourbonnais



Pierre HORMIERE
Lignerolles



Alain JALICOT
Le Mayet
de Montagne



Gilles JOURNET
St Pourçain Sioule
Limagne



Gilbert LAPP
Vallon en Sully



Sébastien LASCAUX
Cressanges



Jean Pierre LECORNET
Entr'Allier Besbre et Loire



Dominique LEGRAND
Moulines



Hugues MARCAUD
Saint Yorre



René MARTIN
Moulines
Communauté



Didier MARTINANT
Cindré



Sébastien MEIGNIN
Theneuille



Bruno MERLE
Besson



René MYX
Saint Pourçain /
Sioule



Jean Michel PALLIOT
Pays d'Huriel



Jérôme PERNELLE
Terjat



Laetitia PLANCHE
Yzeure



Christine PRIEUR
Franchesse



Michel RAJAUD
Entr'Allier
Besbre et Loire



François REGNAULT
Autry Issards



Jean-Paul
REVERSAT
Jenzat



Daniel RONDET
Pays de Tronçais



Henri SARRE
Vichy



Gilles SEGAUD
Le Donjon



Jacques TERRACOL
Vichy Communauté



Véronique TRIBOULET
Vichy Communauté



Alain VENUAT
Bellerive / Allier



Thierry VERGE
Commentry

Retour sur les actions menées en 2019

UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR ENEDIS



Début janvier 2019, Nadine Salaris a remplacé, Monsieur Bernard Milliard, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Le SDE 03 entretient des relations constructives avec ENEDIS au bénéfice des communes de l'Allier.

MADAME LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE VISITE LE SDE



En contacts réguliers avec les services de l'État, le SDE se doit de communiquer et d'informer l'autorité préfectorale. Sur invitation du Président, Madame la Secrétaire générale de la préfecture Demolombe-Tobie a consacré tout un après-midi pour découvrir les rôles et missions du SDE 03 auprès des toutes les communes et intercommunalités membres. Il est indispensable au représentant de l'État d'appréhender l'impact local pour l'exposer au plan national.

LE SALON DES MAIRES DE L'ALLIER

A l'initiative de l'Association des Maires de l'Allier, la 2^e édition du salon des Maires, des Présidents de Communautés et des Décideurs publics de l'Allier a eu lieu le 18 octobre à Athanor à Montluçon. Le SDE 03 était présent, il en a profité pour exposer toutes ses missions et mettre en avant le bois énergie. Sylvie Monier de la Mission Haie et Arnaud Dubois de la CUMA étaient présents sur le stand du SDE03.

Pour cause de pandémie COVID-19, l'édition 2020 du salon des Maires de l'Allier a été annulée.



BÂTIMENT ET MISSIONS DU SDE 03, INTÉRESSENT DE PLUS EN PLUS

Les membres de l'association des jeunes dirigeants du secteur de Vichy sont venus assister à une visite suivie d'une présentation des missions du SDE03.

Le SDE 03 était également présent lors de la journée technique des Gites de France de l'Allier. A cette occasion ont été présentés aux propriétaires des Gites, le réseau de bornes ainsi que le Plan Climat Allier.

Enfin, un reportage sur la méthanisation et plus spécifiquement le méthaniseur de Julien Deville au Theil a été diffusé sur France 2 : « Des vaches qui produisent de l'électricité : tu méthanises ». À leur demande, Bertrand Lenoir a participé au tournage de l'émission et a ainsi répondu à leurs questions.



SALON TEEP

Le SDE 03 a proposé à ses adhérents une visite au salon Transition Energétique et Eclairage Public organisé par le Territoire d'Énergie Loire.

Une dizaine d'élus, accompagnés par des techniciens du SDE 03 ont pu découvrir le salon et des expositions dédiées à l'éclairage public, aux objets connectés, aux économies d'énergie ou encore à la mobilité électrique.

Quatre tables rondes étaient proposées avec notamment pour thème les financements de la transition énergétique, l'éclairage public, les nouvelles mobilités...



37^e CONGRÈS DE LA FNCCR



2019 a été marquée par l'organisation du 37^e congrès de la FNCCR à Nice début octobre.

Ce congrès réunit les représentants des services publics locaux de l'énergie : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés...

Durant les trois jours de congrès, une cinquantaine de conférences ont été organisées, traitant des thèmes suivants : transition énergétique, distribution d'énergie, mobilités propres, achats d'énergie, éclairage public, rénovation énergétique, production d'énergies renouvelables...

Yves Simon est intervenu à deux reprises pour défendre les intérêts du SDE 03.

La première concernant les réseaux de bornes électriques et en particulier sur la tarification des abonnements électriques qui représentent une part importante du fonctionnement du réseau.

Et la deuxième concernant les réseaux de biogaz dans le but de faciliter les projets de méthaniseur. Il faut identifier très clairement les investisseurs, l'accès à ces réseaux et les financeurs.

Qu'est-ce que la FNCCR ?

Créée en 1934, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. Elle accompagne ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées (cartographie numérique et gestion des données, mise en commun de moyens, groupements de commandes, etc.).

La FNCCR exprime le point de vue collectif de ses adhérents, notamment lors de la préparation des textes législatifs et réglementaires et dans le cadre de négociations à caractère national avec des entreprises délégataires. Elle préconise la cohérence nationale et la solidarité territoriale, grâce à des outils de péréquation. Elle appuie la coopération intercommunale à une échelle suffisamment importante pour doter les services publics de moyens humains et matériels adaptés aux besoins des consommateurs.

Yves SIMON est l'un des vice-présidents de cette Fédération.

INVITATION DES MAIRES ÉLUS EN COURS DE MANDAT



Le Président et les services ont reçu au siège du SDE 03 les maires élus en cours du mandat 2014-2020 afin de leur présenter les missions exercées par le SDE 03. Une visite du bâtiment a également été proposée.

PRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Sur proposition de Claude Riboulet, Président, Yves Simon et Bertrand Lenoir ont exposé les orientations du SDE 03 pour les années à venir aux conseillers départementaux lors d'une session du Conseil Départemental.





Retour sur les actions menées en 2020

LE SDE S'ADAPTE AU CONTEXTE



L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID 19. Les services du SDE 03 ont dû s'adapter durant cette période inédite. En mars 2020, après les annonces du Président de la République, tous les agents ont été placés en télétravail. En mai, les services ont pu réintégrer les locaux tout en s'organisant pour privilégier le télétravail lorsque cela était possible. Fin octobre et suite à l'annonce du second confinement, le télétravail a de nouveau été généralisé, tout en permettant aux agents de venir sur site lorsqu'ils en exprimaient le besoin.

LES JOURNÉES DE L'ÉNERGIE



Les rencontres de l'énergie ont été organisées en octobre 2020 sur une partie du département avant l'annonce du 2^{ème} confinement qui a contraint le SDE 03 à l'annulation des 4 dernières rencontres.

RENCONTRE AVEC AMÉLIE DE MONTCHALIN, MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES



Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a découvert la richesse des activités du syndicat lors d'une réunion à la Préfecture, en présence de Madame la Préfète de l'Allier Marie-Françoise Lecaillon, de Madame la Députée Bénédicte Peyrol, de Monsieur le Député Jean-Paul Dufrière ainsi que de l'exécutif du SDE 03.

VISITE DES TRAVAUX RÉSEAUX À SOUVIGNY

Madame la Préfète de l'Allier s'est rendue à Souvigny sur un chantier de relance et de rénovation de l'éclairage public visant à réduire la consommation électrique des communes.



JOURNÉE MOBILITÉ EN SECTEUR RURAL

Cette journée d'information, organisée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a été l'occasion de présenter le service de recharge du SDE 03 ainsi que toute la procédure de déploiement des bornes de recharge opérée par le SDE 03.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE

Une convention d'utilisation des supports d'éclairage public (bois et béton) a été signée avec Orange.

L'OBJECTIF : PROFITER DES SUPPORTS EXISTANTS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE.



de gauche à droite : M.Dondain, délégué régional Auvergne de Orange et M.Yves SIMON président du SDE 03

HOMMAGE



Pierre-Antoine Légoutière,
*Vice-Président du SDE03,
Conseiller municipal à Montluçon et
Vice-Président de l'agglomération*

Pierre Antoine nous a quitté le 4 février 2021. Il était pleinement investi au sein du SDE 03. Il nous a beaucoup apporté durant ces quelques mois à la Vice-Présidence du SDE 03.



Le SDE 03 : l'outil énergie des communes

AU SERVICE DE TOUTES LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS DE L'ALLIER, LE SDE 03 PROPOSE A SES ADHÉRENTS TOUT UN PANEL DE SERVICES :



LE PÔLE RÉSEAUX



LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET VOUS



LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET VOUS



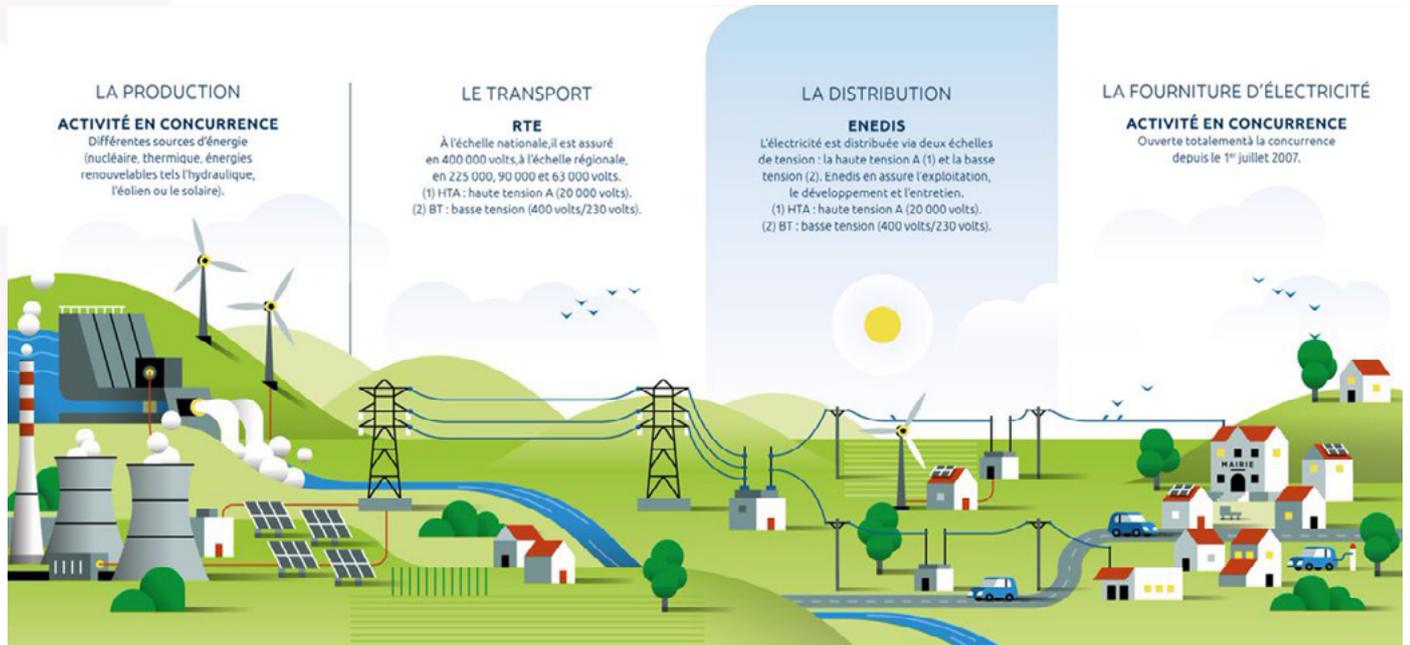
LES RÉSEAUX DE GAZ ET VOUS

#01



Les réseaux électriques et vous

SELON LA TENSION ÉLECTRIQUE DE FONCTIONNEMENT, LES PROPRIÉTAIRES DES RÉSEAUX SONT RTE POUR LA HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION, ET LE SDE 03 POUR LA MOYENNE ET LA BASSE TENSION. LES RÉSEAUX PROPRIÉTÉ DU SDE 03 SONT LOUÉS À ENEDIS, DANS LE CADRE D'UN **CONTRAT DE CONCESSION**.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION EN 2020



24 730 M€ HT
D'INVESTISSEMENTS
SUR LA CONCESSION



161 753
NOMBRE
DE CLIENTS



3 930
INSTALLATIONS
DE PRODUCTION



7 753 km
DE RÉSEAUX
BASSE TENSION
BT



9 241 km
DE RÉSEAUX
MOYENNE TENSION
HTA



10 463
NOMBRE DE POSTES
DE TRANSFORMATION



225 428
NOMBRE DE
POINTS DE LIVRAISON



21
POSTES SOURCES
en 2018

L'actu 2019

ADHÉSION DES VILLES ET DÉPARTEMENTALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION



Les 3 villes, Montluçon, Moulins et Vichy ont demandé en juin 2019 leur adhésion au SDE03. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le SDE 03 a engagé une réforme statutaire après consultation de ses adhérents. **L'adhésion des 3 villes est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.**

Cette adhésion permet la **départementalisation du contrat de concession**. Ainsi le SDE03 bénéficiera d'une redevance ENEDIS majorée, d'un meilleur retour sur les investissements ce qui représentera un gain pour toutes les communes adhérentes au SDE 03.

L'impact sur les travaux : Le SDE 03 sera maître d'ouvrage des enfouissements dans les villes.

HOMMAGE



Bernard Milliand nous a quitté le 14 janvier 2021. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

LES MARCHÉS DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ONT ÉTÉ RENOUEVÉS COURANT 2019.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

Lot 1 : Groupement CEE Allier – CEGELEC

Lot 2 : Groupement CEE Allier – CEGELEC

Lot 3 : CEE Allier

Lot 4 : CEME – Entreprise Électrique

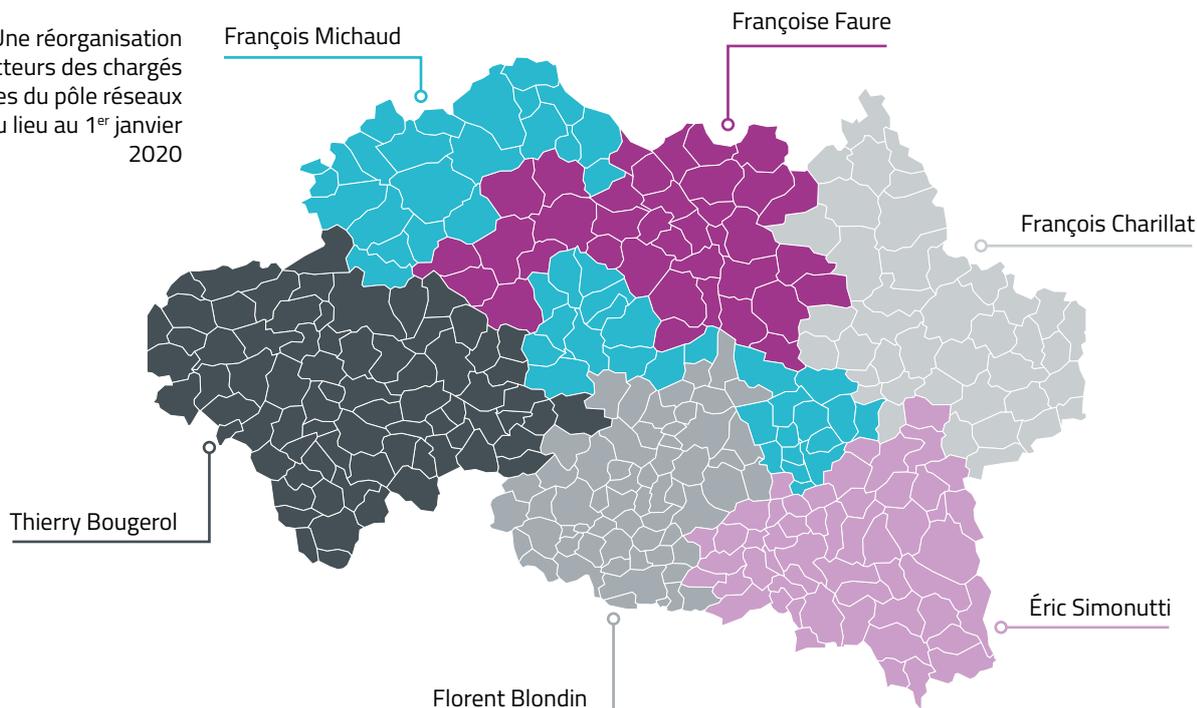
Lot 5 : SPIE – Bouygues Énergies Services

Lot 6 : CEME – Entreprise Électrique

Lot 7 : SPIE – Bouygues Énergies Services

RÉORGANISATION DES SERVICES POUR LE PÔLE RÉSEAUX

Une réorganisation des secteurs des chargés d'affaires du pôle réseaux a eu lieu au 1^{er} janvier 2020





Nos missions...

⚡ AMÉLIORER, RENFORCER, SÉCURISER...

LE MAIRE ET/OU LE DÉLÉGUÉ DU SDE 03 A LA CAPACITÉ DE SIGNALER AU SYNDICAT TOUTE DIFFICULTÉ CONCERNANT LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE LEUR COMMUNE. SELON LE MAÎTRE D'OUVRAGE CONCERNÉ, DES TRAVAUX POURRONT ÊTRE ENTREPRIS PAR ENEDIS ET/OU LE SDE 03.



#01 LES RENFORCEMENTS ET SÉCURISATIONS

Travaux réalisés pour améliorer la qualité de la fourniture du réseau d'électricité existant lorsque les usagers subissent des problèmes d'alimentation tels que des baisses de tension, des coupures de fils ou tout autre danger.



#02 LES ENFOUISSEMENTS

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (téléphoniques, éclairage public) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux.



#03 LES EXTENSIONS

Prolongement d'une ligne électrique pour alimenter un particulier, des bâtiments communaux et communautaires, des lotissements, des agriculteurs, des artisans, ...

Il est conseillé aux collectivités ou particuliers qui ont un projet avec extension de réseau de contacter le SDE 03 dès que leur décision de travaux est prise et avant même le démarrage de ceux-ci. Les maîtres d'œuvre n'attirent pas suffisamment l'attention des maîtres d'ouvrage sur les raccordements au réseau et il n'est pas rare de constater des fins de travaux sans branchement.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX



TRAVAUX
CONCERNÉS

RENFORCEMENTS
& SÉCURISATIONS

ENFOUISSEMENTS
(BT et pose fourreaux télécoms)

TRAVAUX EP
liés à enfouissements

SUBVENTION
ACCORDÉE

Pris en charge
à 100%

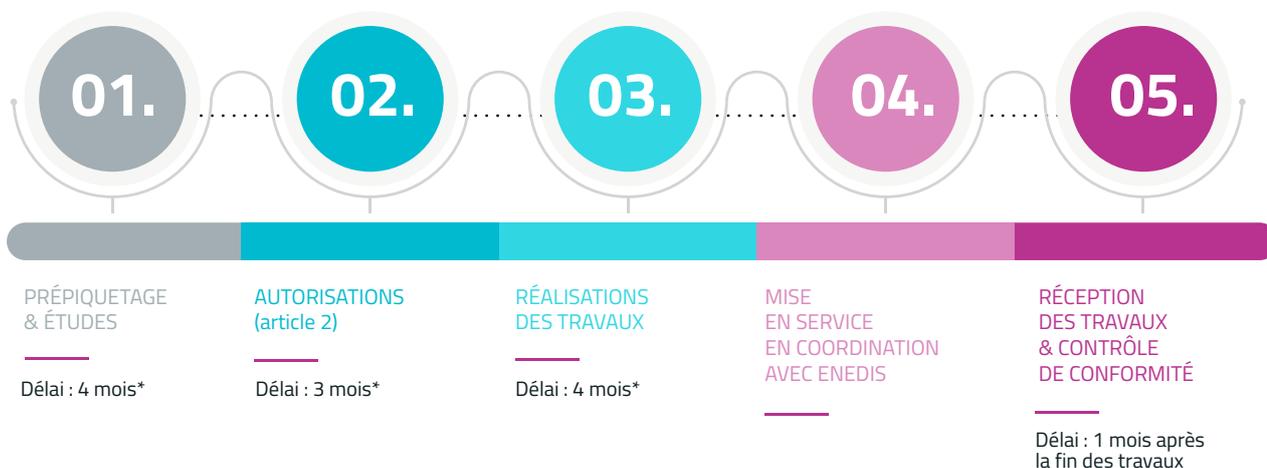
Pris en charge
à 70%
du montant HT
des travaux

Pris en charge
à 35%
du montant HT
des travaux

#01 | Renforcement et Sécurisation

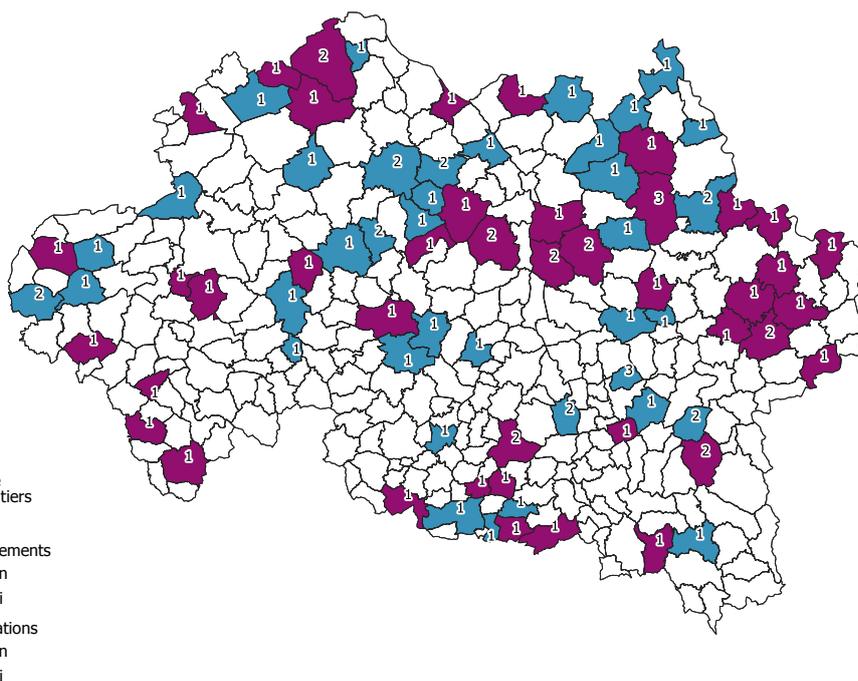
LES DÉLAIS

Délais incompressibles pour une intervention à partir du moment où la demande est réceptionnée au SDE 03.



* à partir du moment où la demande est réceptionnée au SDE 03.

LES TRAVAUX DE RENFORCEMENTS ET DE SÉCURISATIONS SONT PRIS EN CHARGE À 100% PAR LE SDE 03



2019-2020 EN CHIFFRES



107
CHANTIERS



5 574 209 €
MONTANT TOTAL pour cette partie



42
RENFORCEMENTS pour un montant de **3 238 474 €**



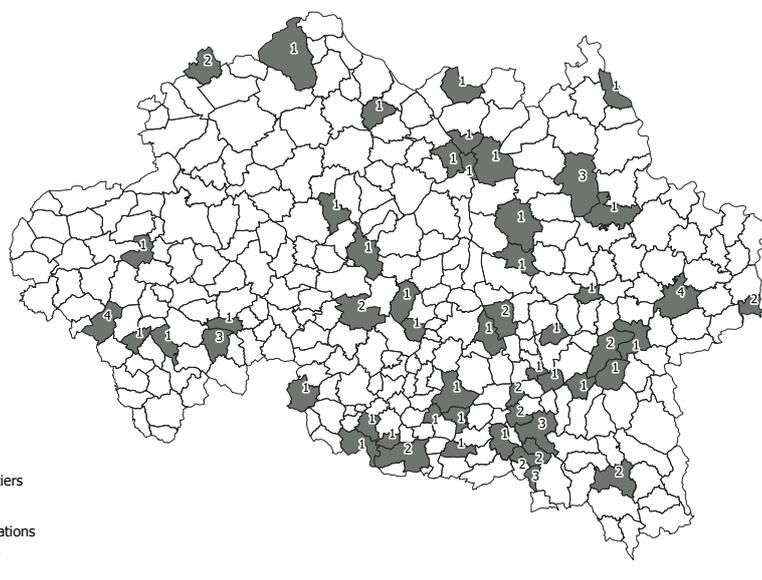
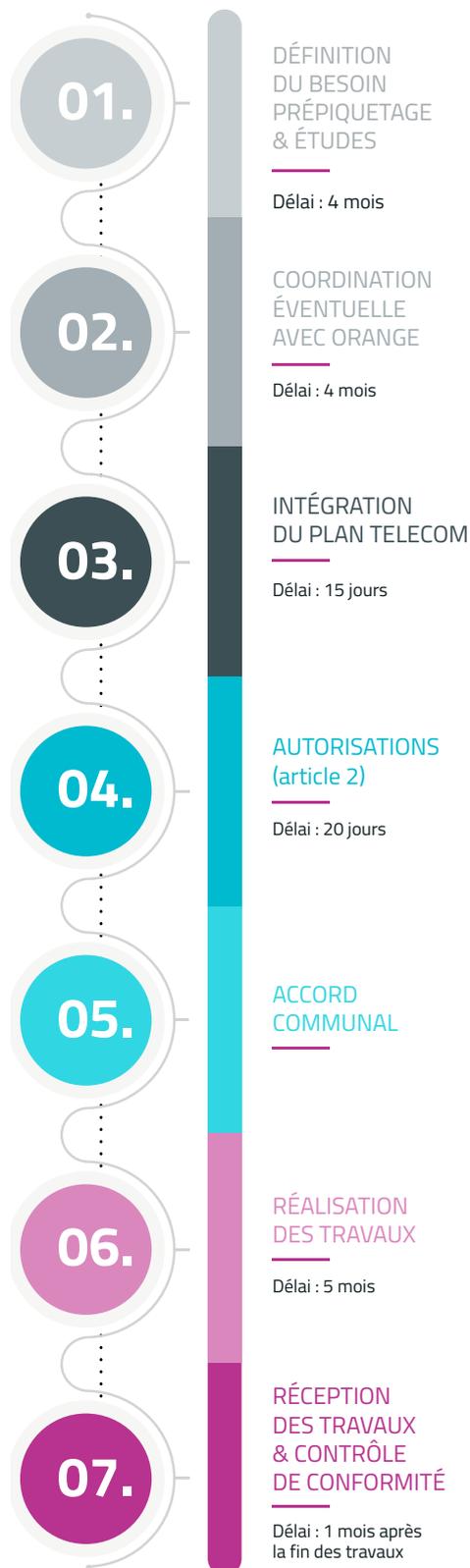
44
SÉCURISATIONS pour un montant de **2 335 735 €**



#02 | Embellir - Les enfouissements

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION D'ENFOUISSEMENT

Après accord des partenaires. (CD)



On note une hausse de l'investissement pour les enfouissements de réseaux. 2019 a été marqué par des travaux importants, notamment l'enfouissement de la « **Boucle des Isles** » à **Bellerive-sur-Allier pour près de 600 k€** : nombre de km enterrés...



2019-2020 EN CHIFFRES



78
CHANTIERS



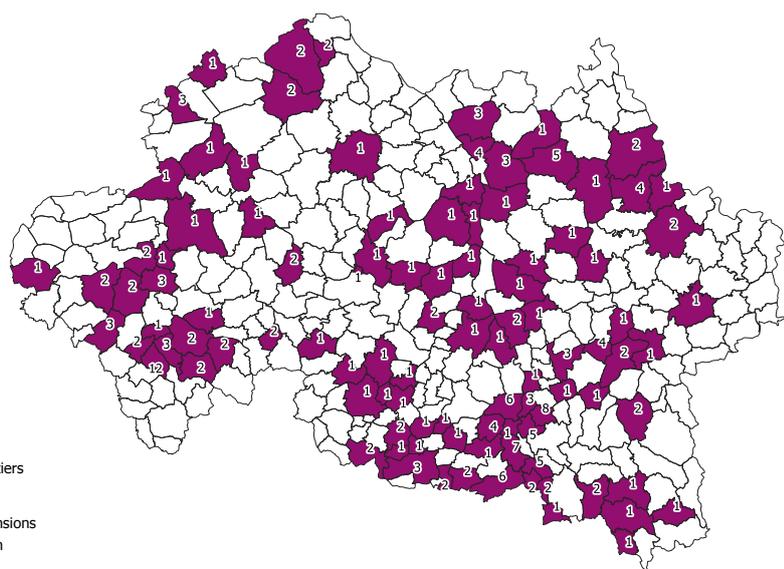
7 015 834 €
MONTANT TOTAL
pour cette partie

#03 | Extensions de réseau

À la demande d'une collectivité ou d'un particulier.

Les travaux d'extensions sont pris en charge à hauteur de **40% par le SDE 03.**

DÉLAIS DE RÉALISATION



LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsqu'un particulier demande une extension de réseau électrique, le SDE sollicite la commune pour obtenir son avis sur la prise en charge. Si un document d'urbanisme est en place et que le terrain est constructible, la prise en charge communale est obligatoire. Dans le cas contraire, la commune peut dans certains cas déroger à la règle de prise en charge si le code de l'urbanisme l'autorise.

Les communes ont l'obligation de financer les réseaux qui accueilleront plusieurs bénéficiaires, le réseau est alors dit « public ».

Pour les demandes de raccordement présentées par un particulier et à défaut d'obligation communale, les frais engagés seront directement facturés au pétitionnaire. Le réseau construit est dit « à usage unique du pétitionnaire ».

L'extension de réseau n'inclus pas le raccordement. Il est indispensable d'effectuer une demande de branchement auprès d'ENEDIS.

2019-2020 EN CHIFFRES



130
CHANTIERS



1 978 474 €
MONTANT TOTAL
pour cette partie



17
CHANTIERS
pour des antennes
de téléphonie



11
ZONES D'AMÉNAGEMENT
(Z.A, lotissement...)
pour un montant de
313 000 €



Les réseaux d'éclairage public et vous

LES COLLECTIVITÉS PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN FINANCIER ET DIMINUER LE COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (PAR EXEMPLE LEDS) EN ENGAGEANT DES TRAVAUX.

1^{ER} CAS

La collectivité étend son réseau d'éclairage, l'aide du SDE 03 est plafonnée à **25% du montant HT**.

2^E CAS

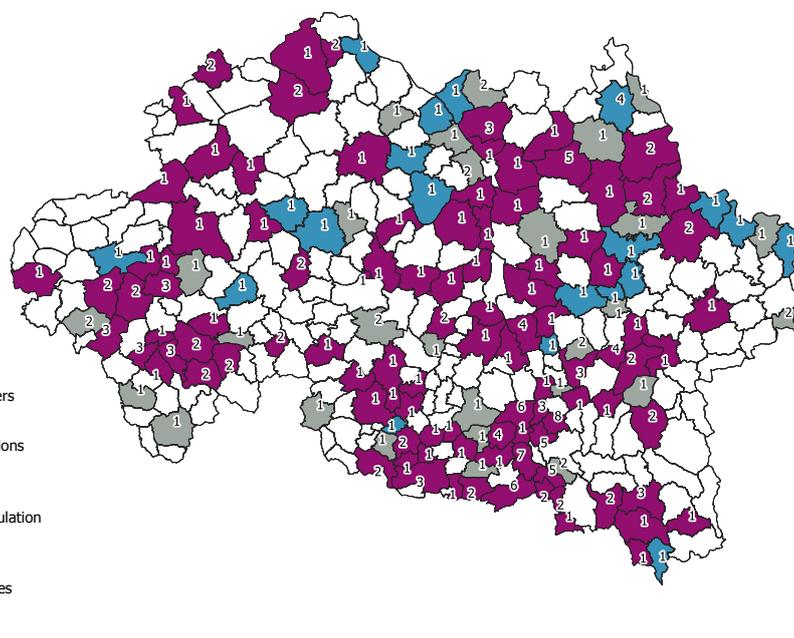
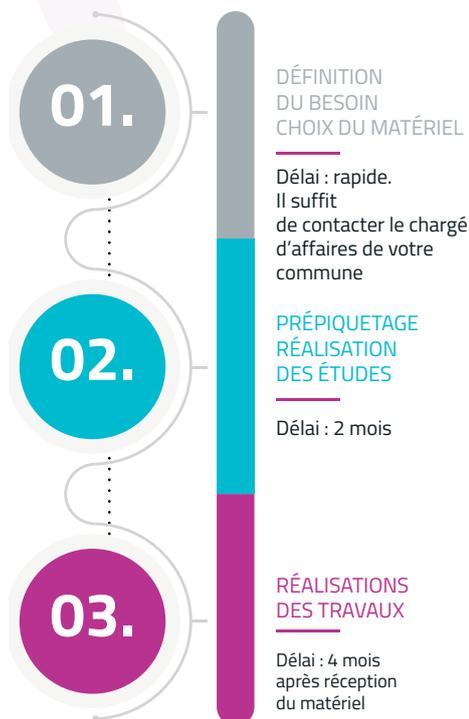
La collectivité renouvelle ses équipements EP (mâts, lanternes...), l'aide du SDE 03 est de **50% plafonnée à un montant maximum de 2 000 € par point d'éclairage existant**.

Nouveauté Plan de relance 80% à compter de novembre 2020 (sous conditions)

3^E CAS

Dans les équipements EP figurent les armoires de desserte. Le changement de celles-ci est **pris en charge à 100%** par le SDE 03 (1 000 à 3 000 € par armoire). Ces travaux permettent à la commune de maîtriser la durée de fonctionnement de l'éclairage tout en sécurisant leurs installations.

DÉLAIS DE RÉALISATION



2019-2020 EN CHIFFRES



334
CHANTIERS



5 650 642 €
MONTANT TOTAL
pour cette partie



Extensions EP

204
CHANTIERS
pour un montant de
1 201 485 €



EP lié
enfouissement

94
CHANTIERS
pour un montant de
2 657 860 €



Renouvellement
luminaires

76
CHANTIERS
pour un montant de
1 738 000 €



Renouvellement
armoires - Réseau

55
CHANTIERS
pour un montant de
462 557 €



Mise en valeur
de bâtiments

8
CHANTIERS
pour un montant de
171 973 €

FOCUS SUR ...

L'INSTALLATION DES LEDS

Lors de travaux de renouvellement de l'éclairage public, des luminaires à LED peuvent être installés dans votre commune. Ils permettent de réduire les dépenses de fonctionnement : factures d'énergie réduites et maintenance moins coûteuse.



L'EXEMPLE DE CHOUVIGNY

Renouvellement en 2017 de 58 foyers ballon fluorescent (sur 71 foyers au total sur la commune), par 58 foyers LED Ragni Tekk de 36 W.

Puissance posée

2 088 W

Puissance déposée

7 040 W

Coût total des travaux

32 293€

pris en charge à 50% par le SDE 03

Au niveau des factures d'énergie, on constate une très forte diminution de la consommation :

En 2016, avant les travaux, leur consommation était de 13 320 KWh pour l'éclairage public pour un montant annuel de 2 518 €.

En 2018, une fois les travaux de renouvellement réalisés, la consommation était réduite à 4 528 KWh pour un montant annuel de 1 300 €

Au niveau de la maintenance, la facture a également baissé, la cotisation étant calculée en fonction de l'âge moyen du parc. De 2 372 € en 2016 à 1 472 € en 2018.

Au total, **la commune de Chouvigny a réduit sa facture de fonctionnement de l'éclairage public de l'ordre de 2 118 € par an.**

À noter que les travaux seront amortis en 8 ans environ. (cotisation de 16 147 €).

LES ARMOIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Les armoires permettent de maîtriser la durée de fonctionnement et sécurisent les installations.

**Prise en charge
à 100%
par le SDE**



HAUTE PERFORMANCE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2015, un groupement d'achat d'électricité EP, animé par le SDE 03 permet de bénéficier de conditions financières concurrentielles. Le SDE 03 est en charge de ce groupement pour le compte des collectivités qui y adhèrent.

À la recherche de la meilleure solution pour le compte de ses adhérents, le SDE a optimisé l'achat d'électricité EP en choisissant

la meilleure formule soit auprès du Tarif Réglementé de Vente (TRV) soit auprès du fournisseur bénéficiaire du marché du groupement d'achat. Ce "cousu main" montre l'intérêt porté par le SDE 03 à chacun de ses membres.

Année	Nombres d'armoires EP	Puissance installée (MW)	Consommation (MWh)	Montant TTC (€)
2019	4 275	5,86	12 758	2 121 038
2020	4 196	5,83	13 482	2 233 795

EN RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019, LE SDE 03 DOIT EXERCER LA PLEINE COMPÉTENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » EN LIANT PROPRIÉTÉ DU BIEN ET FOURNITURE D'ÉNERGIE.

LES SINISTRES SUR LES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN ÉQUIPEMENT A SUBI DES DÉGÂTS SUR VOTRE COMMUNE, QUE FAIRE ?

- DÉCLARER EN LIGNE LE SINISTRE sur l'espace Adhérents pour déclencher l'intervention de l'entreprise.
 - REMPLIR LE FORMULAIRE disponible en téléchargement et l'envoyer à l'adresse : laurence.rousset@sde03.fr
- SI LE TIERS RESPONSABLE EST IDENTIFIÉ**
- Remplir obligatoirement un constat amiable et le transmettre au SDE 03 dans les 3 jours suivants le sinistre (Partie A : Tiers responsable / Partie B : SDE 03)
 - Le SDE 03 prend à sa charge le reste de la procédure : remise en état du matériel et remboursement par les assurances
- SI LE TIERS N'EST PAS IDENTIFIÉ OU EST EN INFRACTION**
- Les assurances exigent, pour prendre en compte le sinistre, une procédure judiciaire. La collectivité dans tous les cas doit en informer le SDE 03.

SEULEMENT 20% DES SINISTRES SONT PRIS EN CHARGE PAR LES ASSURANCES FAUTE DE TIERS IDENTIFIÉ.



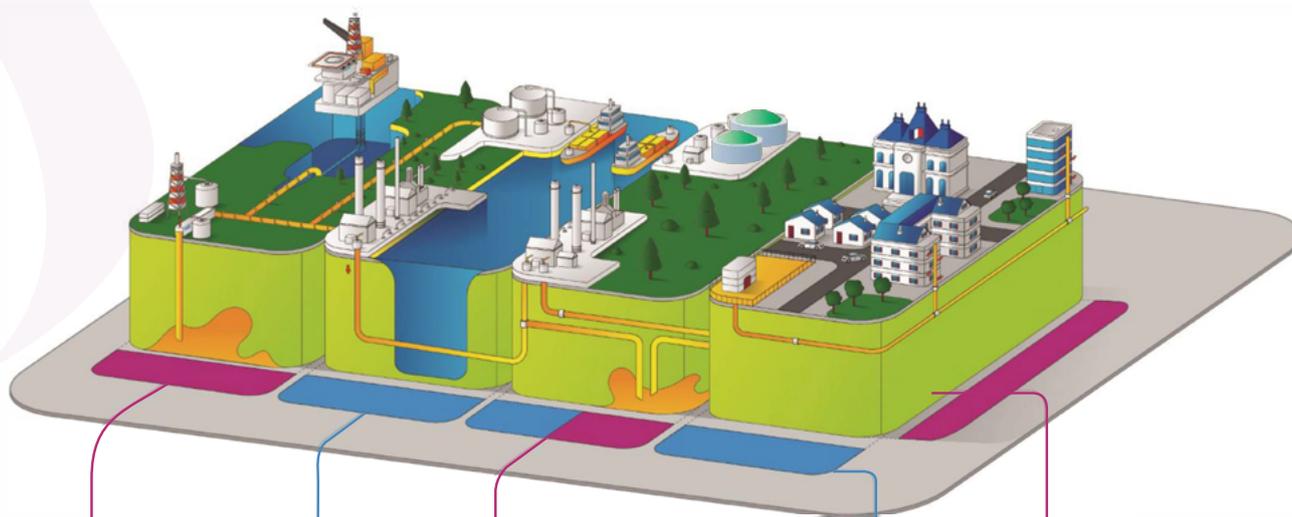
NOTA : La commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 n'a pas à souscrire de contrat d'assurance pour ce mobilier. Les sinistres non déclarés sont pris en charge à 100% par le SDE03 au détriment d'autres travaux.

Les réseaux de gaz et vous

UN CONSTAT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES : LE NOMBRE DE CLIENTS « GAZ NATUREL » BAISSÉ LÉGÈREMENT DANS L'ALLIER.

La FNCCR et GRDF ont engagé des premières discussions afin d'élaborer un nouveau contrat type de concession. Celui-ci devrait s'ouvrir sur les raccordements bio-méthane et sur la desserte GNV (gaz naturel véhicule).

Pour les communes desservies en gaz naturel : une réflexion doit être menée pour le renouvellement des chaudières fioul sachant qu'un dispositif financier incitatif a été mis en place par le SDE 03, GRDF et la Préfecture.



LE TRANSPORT

Le gaz naturel est transporté par voie terrestre via un réseau de gazoducs, ou par voie maritime par méthaniers.

LE STOCKAGE

Le gaz naturel est stocké dans des réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

LA DISTRIBUTION

Le gaz naturel est acheminé des points de stockage aux clients via un réseau de basse et moyenne pressions. GrDF gère ce réseau en toute neutralité pour l'ensemble des fournisseurs.

L'EXPLORATION/PRODUCTION

Le gaz naturel provient de gisements terrestres ou marins (off shore). En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie, d'Algérie et des Pays-Bas.

LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché du gaz est ouvert à la concurrence. Chaque consommateur peut choisir son fournisseur de gaz naturel.

Les chiffres clés de la concession en 2019



1,8M€

D' INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LA CONCESSION



27 173

NOMBRE DE CLIENTS



219

PREMIÈRES MISES EN SERVICE



717 GWh

QUANTITÉ DE GAZ ACHEMINÉE



1 025 km

DE CANALISATIONS DE GAZ (longueur)



376

INCIDENTS



BON POUR LES COLLECTIVITÉS

BAISSER LA CONSOMMATION ET/OU FAIRE APPEL AU GAZ NATUREL

EN CONCERTATION, GRDF ET LE SDE 03 ONT MIS EN PLACE UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER L'INSTALLATION DE CHAUDIÈRES GAZ NATUREL PLUS ÉCONOMIQUES ET MOINS POLLUANTES. CELLES-CI PEUVENT SE SUBSTITUER À DES CHAUDIÈRES EXISTANTES OU REMPLACER DES CHAUDIÈRES ALIMENTÉES PAR D'AUTRES SOURCES DE COMBUSTIBLES.

CONVERSION AU GAZ NATUREL

Vous disposez d'un système de chauffage vétuste qu'il convient de remplacer :

Aide apportée par le SDE03 : **30% du montant HT plafonnée à 4 500 €**

CHANGEMENT DE CHAUDIÈRE GAZ

Vous disposez d'une chaudière gaz vétuste qu'il convient de remplacer :

Aide apportée par le SDE 03 : **20% du montant HT plafonné à 3 500 €**

RÉGULATION / PROGRAMMATION

Vous disposez d'une installation équipée ou non d'un système de régulation/ programmation, le SDE03 vous accompagne pour moderniser votre dispositif.

Aide apportée par le SDE 03 : **50% du montant HT plafonné à 1 000 €**



PRÉCISION

GRDF apporte une aide technique et financière sur le raccordement des installations de chauffage gaz naturel.

FOCUS SUR ...

LE GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT QUI PERMETTRA AUX COMMUNES D'ACCÉDER À LEURS DONNÉES.



La réforme DT/DICT qui est mise en place depuis le 1^{er} juillet 2012 impose aux exploitants de réseaux (électricité, gaz, etc.) d'être en mesure de fournir des plans DICT en classe A de précision, c'est-à-dire précis à 50 cm près pour des linéaires flexibles et 40 cm pour des linéaires rigides : le géo-référencement.

Cette obligation réglementaire correspond à la fois à une préoccupation de sécurité des interventions (y compris les plus mineures et anodines comme une plantation ou un pieu), et également à une bonne gestion du patrimoine public que constituent ces réseaux et l'espace encombré du sous-sol de nos rues. Elle se heurte à des réseaux souterrains dont l'historique de construction est ancien, et à des fonds de plans eux-mêmes imprécis (les erreurs se cumulant, une précision de 5cm est nécessaire).

La démarche du SDE03 a été de rassembler avec le CRAIG tous les gestionnaires de réseaux (actuellement ENEDIS, GRDF, le SMEA) pour acquérir et gérer un fonds de plan précis à 5cm (en plan et en altitude) obtenu par vues aériennes. Le Département de l'Allier sera en 2021 le premier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intégralement couvert par ce Plan des Corps de Rues Simplifié (PCRS).

En parallèle, toutes les constructions de réseaux (électriques, éclairage et réseau de chaleur) depuis les cinq dernières années sont géo-localisées (généralement par techniques GPS), vérifiées et historisées afin de tracer la chaîne de responsabilité. Le linéaire existant est en voie d'être relevé. Le chantier est très important, les réseaux concédés (gaz et électricité) seront pris en charge par les concessionnaires, mais le SDE 03 doit effectuer pour le compte des communes l'intégralité du relevé des réseaux d'éclairage public, soit environ 2000 km à parcourir à pied par des opérateurs avec une procédure de détection en surface du tracé et de la profondeur.

Les expériences réalisées et le progrès technologique ont là aussi permis de réduire les coûts mais la valeur d'acquisition de ces données « part réseau éclairage public » sera de l'ordre de 2 millions d'euros, auxquels il faut ajouter chaque année les coûts d'actualisation des fonds de plans et la gestion des demandes d'informations sur les réseaux.

LE PÔLE ÉNERGIE



ÉNERGIES RENOUVELABLES :
EXPÉRIMENTER POUR MIEUX
CONSEILLER

#02



Énergies renouvelables : expérimenter pour mieux conseiller

LE SDE 03 EST COMPÉTENT DANS DIFFÉRENTS SECTEURS ACCOMPAGNANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET EN TANT QU'ACTEUR DE LA TRANSITION IL DISPOSE D'EXPÉRIENCES EN ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET THERMIQUE, CHAUDIÈRES BIOMASSE, RÉSEAUX DE CHALEUR, BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES, MÉTHANISATION AGRICOLE...

Par ailleurs, il peut diagnostiquer les consommations énergétiques et préconiser des plans d'économies. Pour l'avenir, il assure le financement d'un plan climat air énergie territorial en synergie avec les **11 intercommunalités** du département.

Vos factures d'énergies (fioul et propane) représentent un part conséquente de votre budget ? **N'hésitez pas à contacter le SDE 03 pour vous faire accompagner en termes de transition** (remplacement de chaudière, travaux d'efficacité énergétique...).

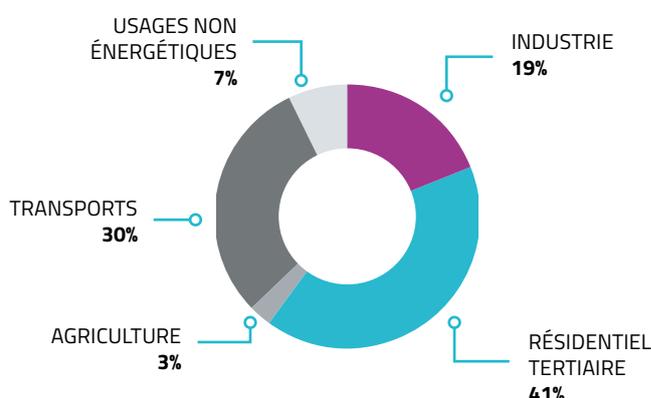
DIAGNOSTIQUER POUR MIEUX INTERVENIR

LE BÂTIMENT EST LE PREMIER SECTEUR CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE FINALE EN FRANCE AVEC PLUS DE **40 % DES CONSOMMATIONS**.

La démarche de Maîtrise De l'Énergie (MDE) s'articule autour de **3 thèmes forts** qui sont :

- la **sobriété**,
- l'**efficacité**,
- les **renouvelables**.

Sur demande, le SDE intervient **gratuitement** auprès de ses collectivités adhérentes



QUE FAIT LE SDE 03 ?

- 01 Informe, sensibilise** sur la gestion du patrimoine bâti des collectivités.
- 02 Diagnostique et optimise** les projets de rénovations et de constructions.
- 03 Conseille et accompagne** sur les dispositifs d'aides, en liaison avec l'Etat et le Département
- 04 Suit** et interprète les consommations d'énergies.

COMMENT LE SDE 03 INTERVIENT AUPRES DE SES ADHÉRENTS ?

- 01 Récupération des données de facturations** (via le logiciel de suivi des consommations énergétique – Deepki)
- 02 Réalisation d'un état des lieux** du ou des bâtiments ainsi que des équipements.
- 03 Compréhension des usages et de l'occupation du bâtiment**
- 04 Restitution du diagnostic et préconisations** (en lien avec les autres missions du service énergie)

LES OUTILS PROPOSÉS PAR LE SDE 03

- **Enregistreurs de températures** (sondes enregistrant les températures ambiantes toutes les 10 minutes pendant plusieurs semaines).
- **Images thermiques par infrarouge** (thermographie).
- **Production de Diagnostics de performance énergétique (DPE)**. Depuis le 1^{er} juillet 2017, ce diagnostic est obligatoire pour les bâtiments de plus de 250m² accueillant du public. **Ce service est gratuit pour les adhérents du SDE 03.**
- **Analyse, préconisation et optimisation des organes de programmation et régulation.**
- **Évaluation des devis et accompagnement dans la recherche de subventions.**
- **DEEPI** (logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments pour les communes adhérentes aux groupements d'achat énergie. Il permet d'avoir une vue sur les factures et est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2021.

2019 EN CHIFFRES



DEEPMKI : UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS



DEPUIS JANVIER 2021, TOUTES LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS AYANT ADHÉRÉ AU GROUPEMENT D'ACHAT DU SDE 03 PEUVENT BÉNÉFICIER DE CET OUTIL DE SUIVI EN LIGNE DISPONIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE : DEEPMKI-READY.DEEPMKI.COM.

Vous pourrez consulter l'historique de vos factures d'électricité et de gaz depuis votre date d'adhésion au groupement d'achat.

Pour obtenir vos identifiants, n'hésitez pas à contacter le SDE 03.

LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



Pour financer vos travaux de rénovation énergétique, il existe en plus des subventions classiques, le droit aux certificats d'économie d'énergie (CEE) pour un bon nombre de projets.

- **Le montant est variable suivant la nature des travaux.**
- **Les CEE sont considérés comme de l'autofinancement et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul des subventions.**
- **Le SDE 03 vous accompagne dans le montage de ces dossiers complexes en partenariat avec ACT Commodities.**

La procédure est simple, il suffit de nous envoyer :



LES TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES





RÉSEaux CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

DÉLAIS DE RÉALISATION



ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION



BON À RAPPELER

Vous avez des chaudières fioul ou propane vétustes et des bâtiments communaux proches les uns des autres ? **Un projet de chaufferie bois est à étudier.**

FOCUS SUR ... SAINT-LÉON



En 2019, c'est la chaufferie aux granulés de Saint-Léon qui a été mise en service. Avec une puissance de 90 kW, elle vient en remplacement de 4 chaudières fioul et son unique silo à granulés de 10 tonnes permet le remplacement de 5 cuves fioul.

Le réseau initial a été repris, cette nouvelle chaudière granulés chauffe donc : les deux écoles, la mairie, la cantine scolaire. La municipalité a fait le choix d'étendre le réseau de chauffage vers deux logements communaux (les charges de chauffage sont prélevées simplement aux locataires chaque mois au prorata de la surface d'habitation).

L'économie annuelle réalisée sur les factures de combustible est d'environ 3 500 € (attention : chiffre évoluant suivant le prix des énergies et suivant les projets).

De plus en plus sur nos projets, nous mettons en place lorsqu'il est possible, une gestion du chauffage à distance. Cela permet une gestion simplifiée de programmes horaires sur les différents circuits et donc de réaliser encore plus d'économies.

L'investissement complet des travaux et des études a été pris en charge par le SDE 03. Une fois la totalité des subventions perçues, elles seront déduites du montant de l'investissement et le reste à charge sera demandé à la commune dans le cadre des cotisations annuelles, avec étalement sur 10, 15 ou 20 ans.

Souvent pour ne pas dire à chaque fois, sur ce type de projet, l'économie annuelle est supérieure au montant annuel de remboursement de la commune au SDE 03. Il s'agit donc dans la plupart des cas d'une opération blanche pour repartir avec une installation neuve !

En choisissant d'être aidés par le SDE 03, vous choisissez d'être épaulés techniquement et administrativement sur toute la durée du projet mais aussi lors des premières années de fonctionnement.

AGRICULTURE & MÉTHANISATION

SOUCIEUX D'ACCOMPAGNER SES COLLECTIVITÉS ET LEURS ACTEURS LOCAUX, LE SDE 03 A PRIS L'INITIATIVE DE SOUTENIR DES PROJETS DE MÉTHANISATION PORTÉS PAR DES AGRICULTEURS.

Cette action est unique en France et a un but pédagogique : expérimenter et vulgariser. Afin de permettre le développement de cette filière en Allier, le SDE 03 accorde une avance remboursable calculée sur 10% du montant HT des travaux et/ou équipements et plafonnée à 200 000€. Cette avance sera remboursée avec un différé de 1 an sur une période totale de 7 ans.

En 2019, 200 000 € ont été versés à la SAS METHA Beauregard (Cérilly).

La commission méthanisation du SDE 03 a donné un avis favorable aux **quatre dossiers suivants** :

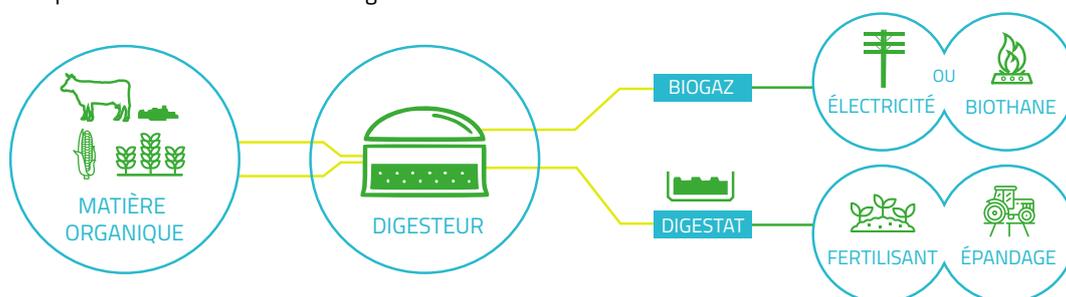
La SAS 2F2B Énergie à Letelon pour un projet en injection biogaz,

La SAS BIOÉNERGIE à Viplaix, pour un projet en cogénération,

La SAS BIOGAZ à St-Desire, pour un projet en injection biogaz,

La EARL Les Danguis à St- Ennemond, pour un projet en cogénération,

En 2020, les avances pour Métha BPP et Cluzel Énergie ont été versées.



FOCUS SUR ...

LE MÉTHANISEUR DE CHAPPES

RÉCAPITULATIF

Méthanisation en infiniment mélangé pour une puissance de **200 KWE**.

Vente de l'électricité sur le réseau et récupération de chaleur.

CHALEUR : production d'eau chaude pour l'élevage et pour le chauffage de la maison de l'exploitant.

INTRANTS

5800 T

effluents d'élevage du GAEC BOULICAUD

3800 T

soit 66% effluents provenant d'une exploitation voisine

500 T

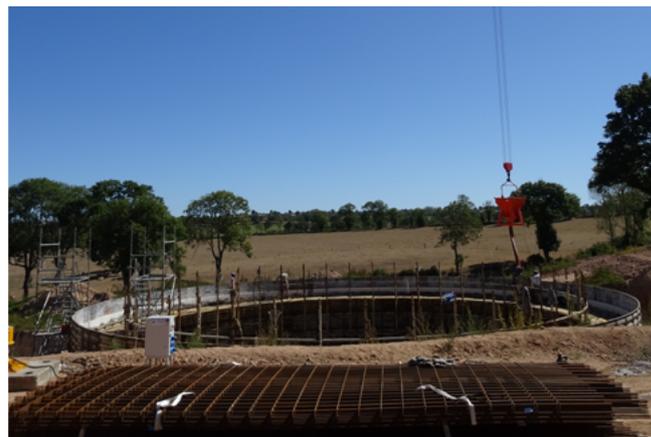
soit 8,6% maïs ensilage

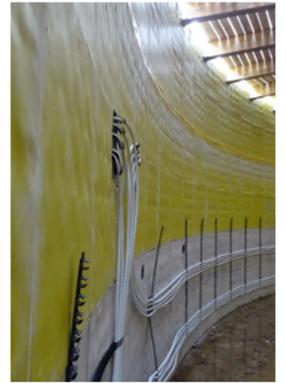
1000 T

cives

500 T

couverts végétaux





LES APPELS À PROJETS

AFIN D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, LE SDE 03 A RÉPONDU À DES APPELS À PROJETS MIS EN PLACE PAR L'ADEME ET AUVERGNE RHÔNE ALPES ÉNERGIES ENVIRONNEMENT (AGENCE DE CONSEIL). CES CONTRATS PERMETTENT À TOUTES LES COMMUNES DE BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE TECHNIQUE DU SDE 03 ET DE FINANCEMENTS JUSQUE-LÀ RÉSERVÉS À DES PROJETS BEAUCOUP PLUS IMPORTANTS.

PROJET EUROPÉEN H2020 – BAP AURA

coordonné par l'ADEME et AURAE



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

OBJECTIFS

- Rénovation des bâtiments publics avec au minimum un gain énergétique de **30 %**
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de MDE
- Proposer une aide technique et une ingénierie financière.

AU GLOBAL :



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT CHALEUR RENOUVELABLE

Financé par l'ADEME, porté par le SDE 03





Photovoltaïque : les possibilités sur les bâtiments

L'AUTOCONSOMMATION AVEC POSSIBLE VENTE DU SURPLUS

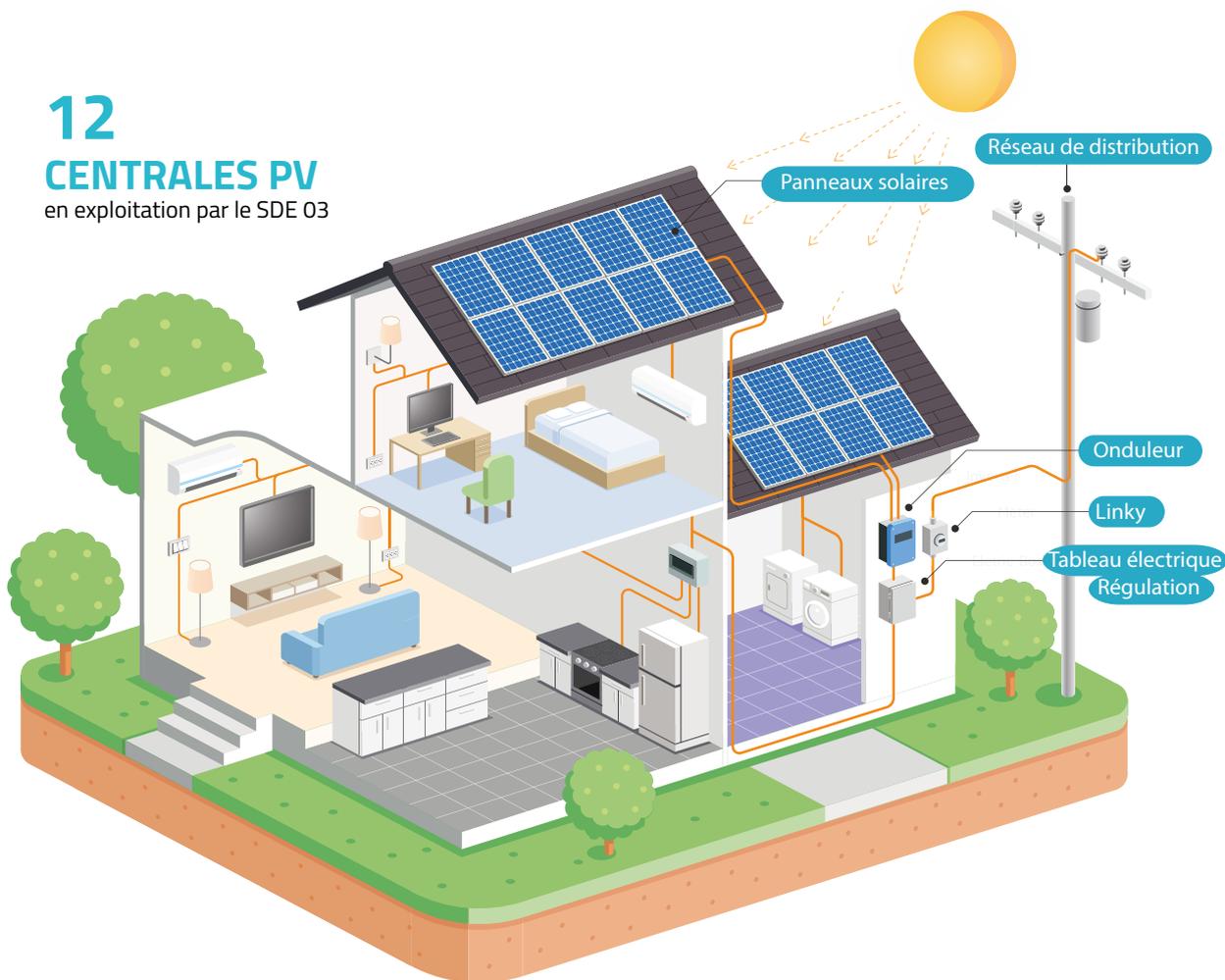
Ce système permet de consommer tout ou partie de l'électricité issue de l'installation PV. L'électricité produite en journée est directement utilisée par les équipements électriques du bâtiment. Les excédents de production sont redirigés sur le réseau et pourront être vendus à un tarif d'achat garanti sur 20 ans. Le complément

de la consommation du bâtiment est assuré par le réseau de distribution. L'intérêt de ce système est d'autoconsommer au maximum afin de réduire le coût de la facture d'électricité. Ex : bâtiment administratif type mairie, crèche...

12

CENTRALES PV

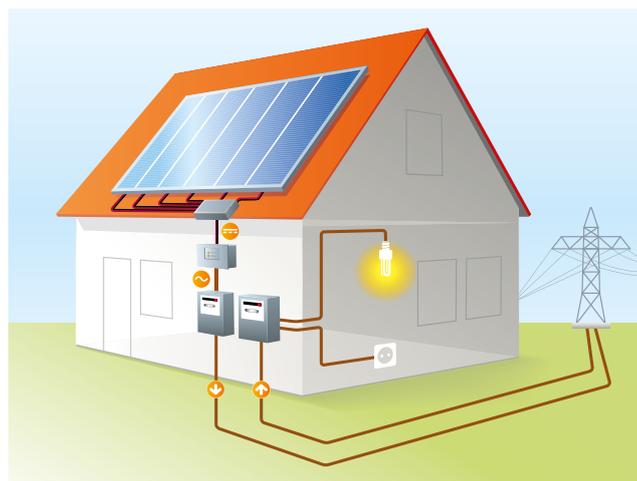
en exploitation par le SDE 03



PRODUCTION AVEC VENTE TOTALE

Ce système permet de vendre la totalité de la production photovoltaïque à un tarif d'achat garanti sur 20 ans. Il permet d'assurer à la collectivité une recette annuelle grâce à la vente de l'électricité produite. Le bâtiment équipé continue de consommer l'électricité délivrée par le fournisseur au prix du marché ou au tarif réglementé.

Ex : tout type de bâtiment avec une bonne orientation et inclinaison de toiture



PCAET : ÉCONOMISER, OPTIMISER, RENOUVELLER

Cette démarche a été financée par le SDE 03 avec le soutien du LEADER



**317 COMMUNES
DE L'ALLIER CONCERNÉES
CAS UNIQUE EN FRANCE**

LE PCAET : QU'EST CE QUE C'EST ?

(Plan Climat Air Énergie Territoire)

Document de planification élaboré à l'échelle d'un territoire (intercommunalité)
Démarche collective impliquant tous les acteurs : collectivités, acteurs publics, citoyens, entreprises
Thématiques multiples : bâtiments-logements, mobilité, énergies renouvelables, économie circulaire, agriculture, déchets, sobriété énergétiques, environnement.

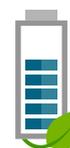
OBJECTIF : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA POLLUTION DE L'AIR, VIA :



**LA RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIES**



**LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ET DE POLLUANTS**



**L'AUGMENTATION
DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

en impliquant l'ensemble des acteurs en utilisant plusieurs outils d'animation

- **Atelier des synergies.** Le but était de faire converger des besoins recherchés sur le territoire avec des ressources présentes, entre les différents acteurs.
- **Ateliers thématiques.** 3 thèmes, représentant les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre avaient été retenus : agriculture, bâtiment et mobilité. Les acteurs locaux concernés pouvaient identifier les forces et faiblesses en présence sur le territoire, mais aussi réfléchir à des solutions, des alternatives, et des leviers d'actions.
- Des soirées à destination du grand public sous la forme de « **Théâtres forum** » sur ces mêmes thématiques. Une troupe de théâtre constituée de 2 comédiennes, jouait des saynètes volontairement « clichés » pour faire interagir les citoyens spectateurs dans la salle, et réfléchir aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

LA STRUCTURE DU PCAET

- **Élaboration de diagnostics** territoriaux et des EIE (État Initial de l'Environnement) pour chaque EPCI, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALES : Atouts, faiblesses, enjeux et leviers du territoire. Etat des lieux : consommations et productions d'énergies, émissions de Gaz à Effet de Serre, potentiel de séquestration carbone, analyse de la vulnérabilité du territoire. Connaître l'existant pour pouvoir :
- **Déterminer une Stratégie** pour chaque EPCI : objectifs à atteindre et comment y parvenir, en fonction des choix politiques et des potentiels du territoire. Aboutir à une vision partagée à court, moyen et long termes.
- **Élaboration d'un plan d'actions** (5 ou 6 axes) par EPCI et rédaction des fiches actions, dont les porteurs peuvent être un ou plusieurs EPCI, ainsi que de nombreux autres partenaires (SDE, institutionnels, associations, agriculteurs...). Rencontres en amont avec différents partenaires pour les mobiliser.



3 ANIMATRICES

mobilisées au sein du SDE 03
(3 animatrices pays)

11 PCAET

en développement
1 PAR EPCI
dont 3 déposés fin 2020

**L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DÉPARTEMENTAL COUVERT**

avec une synergie
entre les territoires



MUTUALISER DES OBLIGATIONS POUR MIEUX NÉGOCIER

L'OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE À LA CONCURRENCE EST OBLIGATOIRE DEPUIS 2015. APRÈS RÉFLEXIONS, LE SDE03 PROPOSE À SES MEMBRES, ET À DIFFÉRENTS ACTEURS PUBLICS, DE CONSTITUER DES GROUPEMENTS D'ACHAT.

Il faut répondre à différentes obligations réglementaires. En se regroupant, la multiplication des procédures est limitée et de meilleures offres sont susceptibles d'être obtenues. La Loi relative à l'énergie et au climat a été promulguée le 09 novembre 2019.

Elle entraîne des conséquences importantes pour nos collectivités. En effet, les règles en matière d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) ont changé.

QU'EST CE QUI CHANGE ?

Toutes les collectivités qui emploient plus de 10 salariés et/ou ont des recettes supérieures à 2 millions d'Euros ne peuvent plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et doivent pas basculer en offre de marché.

Afin d'accompagner les collectivités qui le souhaitent, le SDE 03 a mis en place un second groupement d'achat d'électricité (en parallèle du groupement principal) pour les collectivités impactées par cette nouvelle mesure.

POUR 2021-2023, ATTRIBUÉS EN 2020

LOT N° 1 : C5 - EP

Fournisseur retenu : Total Direct Énergie

- **4 200 sites** pour une consommation annuelle estimée de 13 500 000 kWh
- **1 membre**

LOT N° 2 : C5 BAT

Fournisseur retenu : Oui Énergie - Planète Oui

- **2 135 sites** pour une consommation annuelle estimée de 13 328 284 kWh
- **206 membres**

LOT N° 3 : C4

Fournisseur retenu : E-Pango

- **388 sites** pour une consommation annuelle estimée de 33 212 601 kWh
- **143 membres**

LOT N° 4 : C2 ET C3 HTA

Fournisseur retenu : EDF

- **82 sites** pour une consommation annuelle estimée de 33 709 561 kWh
- **32 membres**

Marché fin TRV

LOT N° 1 : C5 typé EP

Autre bâtiment (feux tricolores, panneaux d'information, fontaines etc...) Fournisseur retenu : Electricité de Provence

- **58 sites** pour une consommation annuelle estimée de 56 682 kWh
- **10 membres**

LOT N° 2 : C5 typés BAT

Fournisseur retenu : EDF

- **57 sites** pour une consommation annuelle estimée de 5 520 757 kWh
- **789 membres**

LOT N° 3 : C4

Fournisseur retenu : Eni France

- **10 sites** pour une consommation annuelle estimée de 755 860 kWh
- **7 membres**

Marché

LOT UNIQUE : Gaz naturel

Fournisseur retenu : Gaz de Bordeaux

- **731 sites** pour une consommation annuelle estimée de 82 040 MWh
- **101 membres**

Les marchés actuels d'électricité et de gaz se sont terminés au 31 décembre 2020. Un accord-cadre a été relancé pour l'électricité. En parallèle, le SDE 03 propose à ses adhérents un marché pour pallier à l'obligation d'offre de marché.

NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER

PRÉPARER L'AVENIR EN PROTÉGEANT LA PLANÈTE

LES RESSOURCES FOSSILES NE SONT PAS INÉPUISABLES. LES ÉNERGIES NOUVELLES NE DEMANDENT QU'À ÊTRE DÉVELOPPÉES. LES INITIATIVES DOIVENT ÊTRE MULTIPLIÉES ET SOUTENUES.

SE DÉPLACER EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

ADHÉSION AU GROUPEMENT EBORN



Lors de la mise en place des bornes de recharge en 2014, le SDE 03 s'était engagé sur une exploitation directe des bornes pour une durée de 5 ans.

Début 2019, une réflexion pour faire évoluer ce service a été menée avec 11 syndicats d'énergie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur en vue d'intégrer le réseau E-born et mettre en place une délégation de service public pour l'exploitation de ce réseau composé de plus de 1000 bornes de recharge.

A savoir que le réseau Eborn a été créé en 2015 par 5 syndicats d'énergie (Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère).

TOUS POURSUIVENT LES MÊMES OBJECTIFS :

- **MUTUALISER** la gestion du service
- **RATIONNALISER** les coûts
- **PROMOUVOIR L'ÉLECTROMOBILITÉ** et **LES RÉSEAUX IRVE**.

Le SDE 03 a intégré le groupement E-born, coordonné par le SYANE (Syndicat d'énergie de la Haute Savoie) en avril 2019. Le marché d'attribution de la DSP pour l'exploitation des bornes a été lancé mi 2019.

L'ATTRIBUTAIRE A ÉTÉ DÉSIGNÉ EN 2020. IL S'AGIT DE EASY CHARGE (SPBR1). LES BORNES ONT TOUTES ÉTÉ BASCULÉES COURANT JUILLET 2020.

À la demande des collectivités concernées par la présence d'au moins une borne, un bilan peut être adressé.

Vous souhaitez installer une borne ? À l'heure actuelle, au vu des autonomies de VE plus importantes il sera moins fait appel aux bornes de recharge. Compte tenu du déficit de fonctionnement le SDE ne souhaite pas déployer de nouvelles bornes et si tel était le cas, le SDE accompagnerait la commune pour l'investissement et pourrait prendre en charge l'exploitation de la borne tout en refacturant le déficit de fonctionnement.



ACHETER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

En partenariat avec l'UGAP, le SDE 03 propose aux communes qui le souhaitent un groupement d'achat de véhicules électriques.

Pour 2020, la commune de Saint-Hilaire s'est dotée d'un kangoo électrique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier d'une Nissan Leaf.

UNE NOUVELLE TARIFICATION A ÉTÉ MISE EN PLACE. IL NE S'AGIT PLUS D'ACHETER DES MINUTES MAIS DES KWH. CETTE TARIFICATION EST PLUS JUSTE POUR LES USAGERS.

NOS TARIFS DE RECHARGE

ABONNÉ EBORN à la carte	ABONNÉ EBORN au forfait	NON ABONNÉ
Abonnement annuel 12€ TTC	Abonnement mensuel 42€ TTC	Paiement CB ou smartphone
Charge accélérée 0,264€ TTC/kWh	Charge accélérée jusqu'à 250 kWh/mois*	Charge accélérée 0,370€ TTC/kWh**
Charge rapide 0,370€ TTC/kWh	Charge rapide gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	Charge rapide 0,489€ TTC/kWh par smartphone
		7,8€ TTC/ charge par CB sans contact

Tout kWh entamé est facturé
*au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges
** 4,02€TTC par charge via CB si perte de communication



LE GAZ DOIT PRÉPARER SON AVENIR DANS LE TRANSPORT

Station GNV Yzeure en service.

La station GNV d'Yzeure a été mise en service en septembre 2019. Elle permet de faire le plein en gaz de tous les véhicules (utilitaires, poids lourds) en quelques minutes seulement. Le SDE 03 a investi dans un véhicule GNV et se ravitaille à la station d'Yzeure.

Station Creuzier le Neuf en projet.

Afin d'anticiper l'arrivée d'un exploitant et préparer le réseau gaz à l'accueil d'une station de ravitaillement GNV, le SDE 03 a demandé le raccordement en gaz d'un terrain situé ZAC des Ancizes. Ce projet correspond à l'orientation de l'entreprise L'Oréal qui souhaite imposer à tous ses chargeurs des livraisons « propres » à compter de 2021.



LE PÔLE ADMINISTRATIF

#03



Category	Item 1	Item 2	Item 3	Item 4	Item 5
Category 1	1000	2000	3000	4000	5000
Category 2	1500	2500	3500	4500	5500
Category 3	2000	3000	4000	5000	6000
Category 4	2500	3500	4500	5500	6500
Category 5	3000	4000	5000	6000	7000
Category 6	3500	4500	5500	6500	7500
Category 7	4000	5000	6000	7000	8000
Category 8	4500	5500	6500	7500	8500
Category 9	5000	6000	7000	8000	9000
Category 10	5500	6500	7500	8500	9500

UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS PAR LE SYNDICAT

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Les communes apportent au SDE03 deux sortes de contributions :

- **La cotisation de base** : chaque commune adhérente verse une cotisation annuelle.

0,16 €/Habitant au SDE 03

- **Les cotisations ordinaires** : pour les compétences optionnelles, notamment Eclairage Public et Télécommunications. Ces cotisations sont fonction pour l'éclairage public du nombre de luminaires et de leur vétusté, pour les télécommunications, de la Redevance d'Occupation du Domaine Public, définie au sein du CGCT.
- **Les participations sur les travaux** : votées en Comité syndical, le taux de participation des communes dépend de la nature des travaux.

LA TCCFE

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) remplace l'ancienne Taxe Locale sur l'Électricité (TLE). Elle est prélevée par les fournisseurs sur la facture d'électricité. Elle est perçue par les AODE (Autorités Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) et par les Départements.

Contrairement à la TLE qui s'indexait sur le montant total de la facture, la TCFE porte uniquement sur la consommation (kWh Le kilowatt-heure est une unité de mesure d'énergie.). Elle est fixée par chaque commune (ou le SDE03 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité – AODE) pour la TCCFE et par chaque département pour la TDCFE. Ces taxes dépendent donc de la consommation sur laquelle s'applique un coefficient multiplicateur, encadré par le législateur.

Ce coefficient multiplicateur est égal, depuis le 1er janvier 2015, au maximum à 8,50, soit une TCCFE sur le territoire du SDE 03 de 0,65450 c€/kWh (à laquelle s'ajoute la part départementale de 0,32725 c€/kWh)

Le SDE 03 conserve l'intégralité de cette taxe, à l'exception des villes de Cusset, Moulins, Montluçon et Vichy. Cette taxe contribue au financement des actions menées par le Syndicat et son fonctionnement.



LES DOTATIONS

FACÉ

(Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification)

LE FACÉ EST UN FONDS FINANÇÉ PAR LES DISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE, QUI AIDE LES COLLECTIVITÉS RURALES EN CHARGE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DANS LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.

Ce système instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains car la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement n'apparaît pas directement sur les factures d'électricité mais est inclus dans le Tarif d'utilisation des réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Les réseaux concernés sont les réseaux de distribution

basse tension (BT) et les extensions de réseau moyenne tension (HTA) nécessaires à l'alimentation des nouvelles zones BT desservies. Ces aides sont ventilées chaque année entre les départements par Bercy, après avis du conseil du FACÉ. Ces répartitions sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département.

Les dotations FACÉ ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de quatre enveloppes, dans la limite d'un plafond annuel :

ENVELOPPE FACÉ A – B

utilisée pour des travaux de renforcement du réseau électrique (lorsque la demande en électricité augmente)

ENVELOPPE FACÉ C

utilisée pour des travaux d'enfouissement du réseau électrique (pour raison esthétique)

ENVELOPPES FACÉ S

utilisées pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (pour raison de vétusté et de sécurité)

Ces enveloppes permettent, pour chaque dossier, de financer jusqu'à 80 % du montant HT des travaux.

Il existe aussi un programme spécial, le FACÉ EnR/MDE, que le SDE 03 peut solliciter lorsqu'il envisage des travaux pour la maîtrise de la demande en énergie chez les particuliers pour éviter des travaux de renforcements très onéreux ou la réalisation d'alimentation autonome (sites isolés du réseau) lorsque les sites à raccorder sont trop loin du réseau.

LES REDEVANCES DES CONCESSIONNAIRES

LE SDE 03 EN TANT QU'AUTORITÉ CONCÉDANTE A SIGNÉ UN CONTRAT DE CONCESSION AVEC LES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET EDF (POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET LA FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS) ET GRDF (POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL). LE SYNDICAT PERÇOIT DES REDEVANCES DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET GRDF (UNIQUEMENT LA REDEVANCE R1 POUR LE GAZ) DÉFINIES DANS LE CONTRAT DE CONCESSION QUI PERMETTENT DE COUVRIR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT.

LA REDEVANCE R1, DITE DE FONCTIONNEMENT

calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur du réseau, elle est prévue pour financer les dépenses engagées pour le contrôle de concession.

LA REDEVANCE R2, DITE D'INVESTISSEMENT

calculée sur la base des investissements réalisés par le Syndicat, elle sert à financer les travaux d'investissement sur le réseau et les frais de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉLECTRICITÉ (RODP)

calculée en fonction du nombre d'habitants et d'un coefficient de révision des prix, elle est intégralement reversée aux communes depuis 2009 suite à une décision du Comité syndical.

L'ARTICLE 8 CORRESPOND À LA PARTICIPATION ANNUELLE D'ENEDIS AUX TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT

Le concessionnaire participe à raison de 40 % du coût HT au financement de travaux de dissimulation réalisés par le Syndicat. Le montant de cette contribution est fixé annuellement d'un commun accord entre les parties.

LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Le taux est de 40 % actuellement.

LES ACCOMPAGNEMENTS DES PARTENAIRES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Une nouvelle convention triennale a été signée en 2019 avec le Département de l'Allier qui est un des rares départements de France à reverser une part de sa taxe locale d'électricité au syndicat d'énergie pour financer des travaux sur les réseaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDE 03.



LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans le cadre du programme énergie, la région soutient le SDE 03 sur les projets de chaufferie bois. Elle finance également via ce programme, à hauteur de 30 500 €, la mission d'accompagnement de projets locaux.



L'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition Écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

De manière générale, l'ADEME accompagne financièrement les études relevant du domaine de l'énergie portées par le SDE 03, ainsi que le poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP) du pôle énergie.

LEURS MISSIONS, À LA DEMANDE DE L'ÉTAT SONT EN CONSTANTE ÉVOLUTION.



LE FEDER

Le Fonds Européen de Développement Régional a participé au financement des chaufferies bois à hauteur de **52 911 € en 2019**. (Chaufferie de Lurcy-Lévis) et **106 138 € en 2020** (chaufferies de Besson, Billy et Couzon).

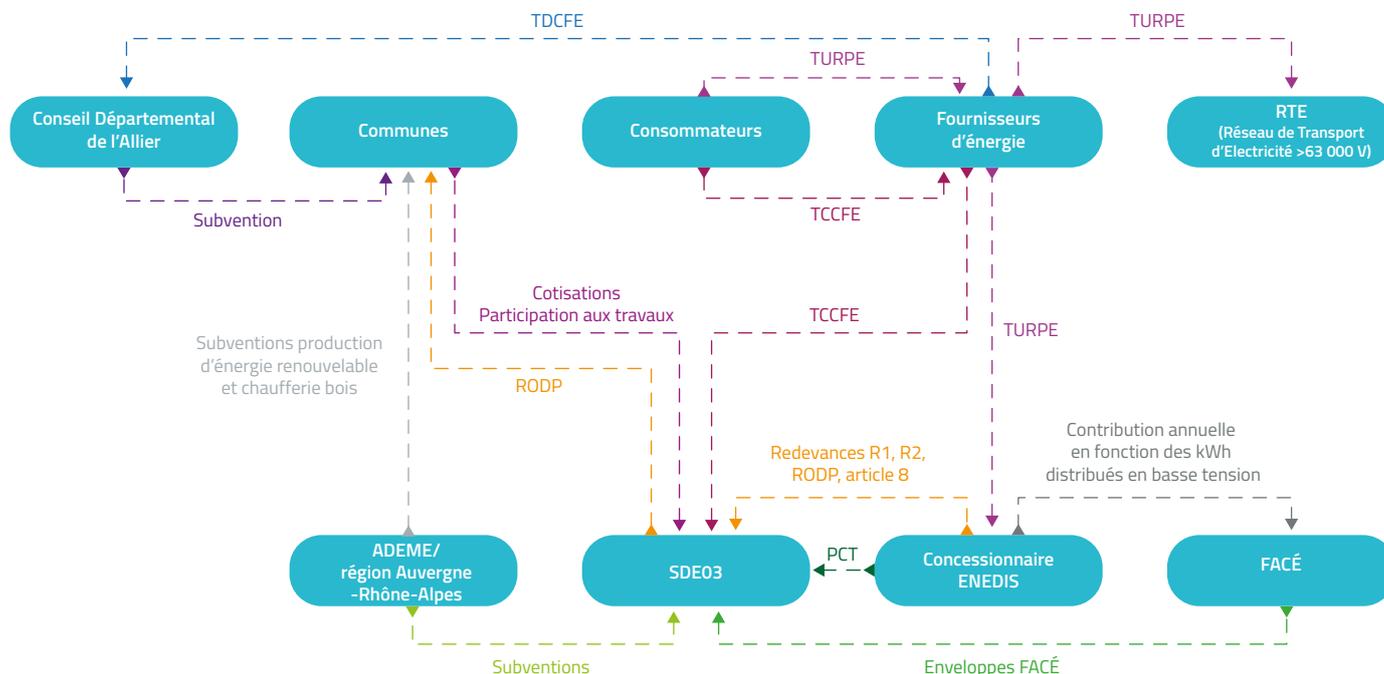


LE LEADER

Participe au financement des **3 postes des animatrices PCAET**.

LES FLUX FINANCIERS

Retrouvez dans le schéma ci-dessous les flux financiers entre le SDE03 et ses partenaires.



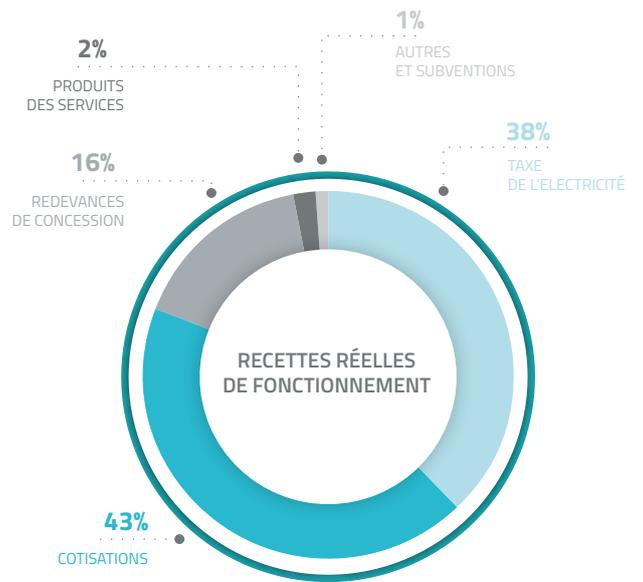
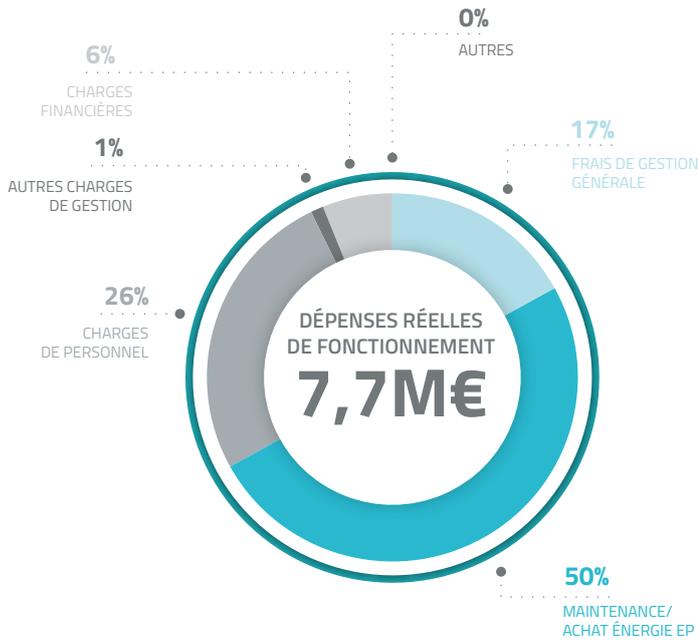


Des finances tournées vers l'investissement

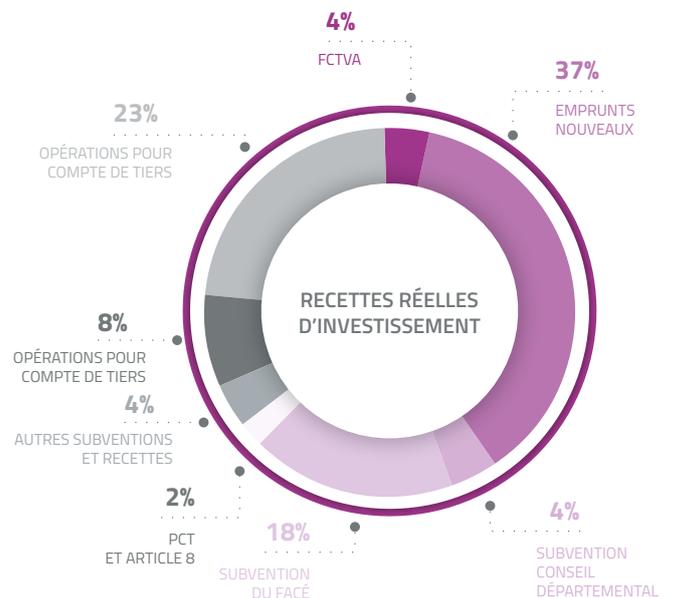
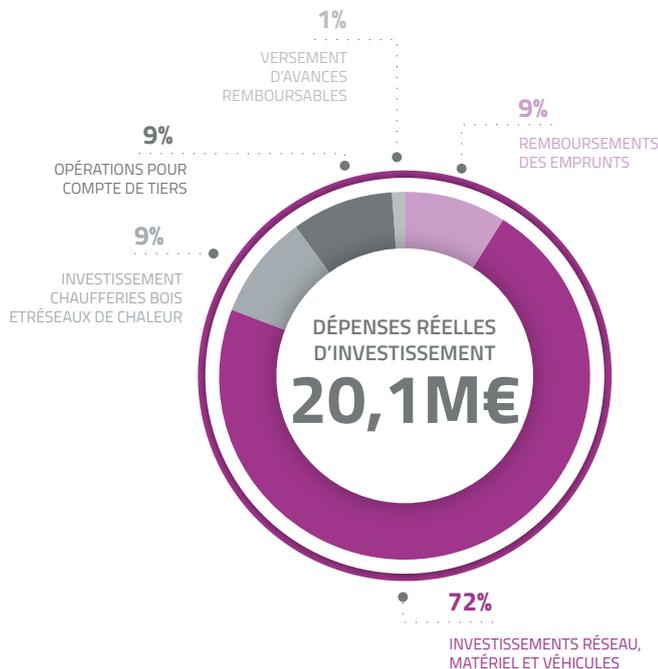
75% DU BUDGET EST CONSACRÉ À L'INVESTISSEMENT

BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

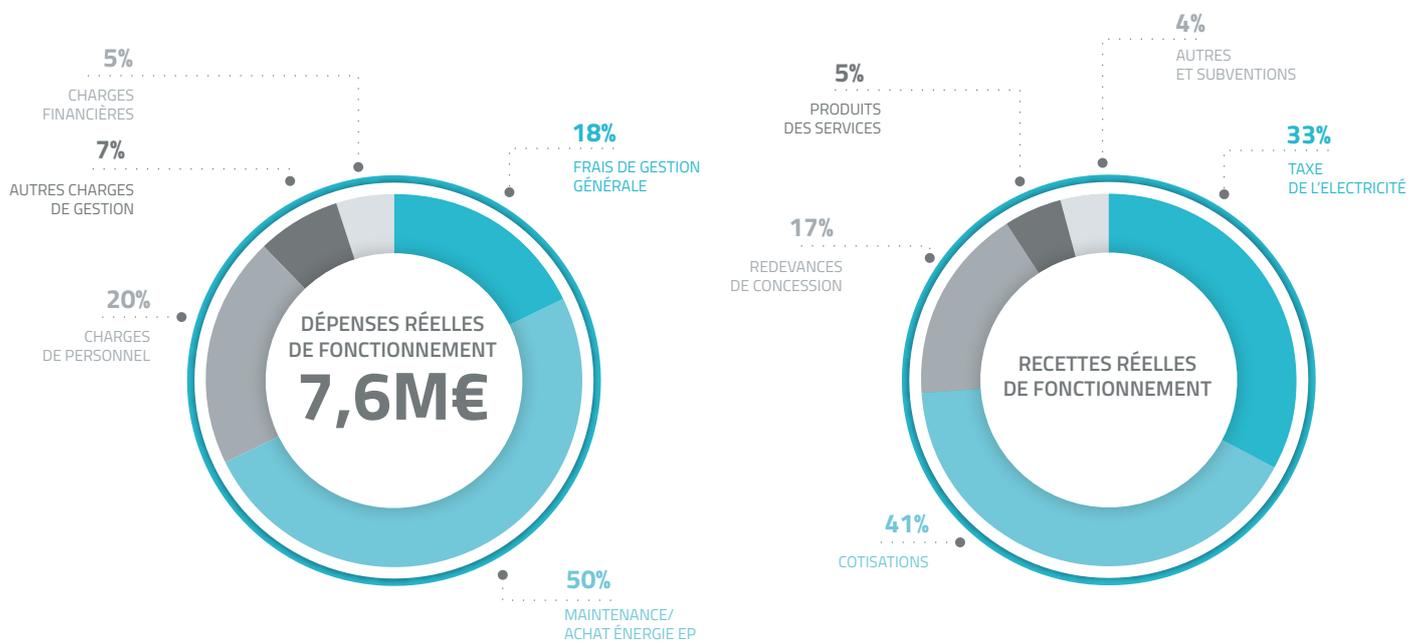


SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

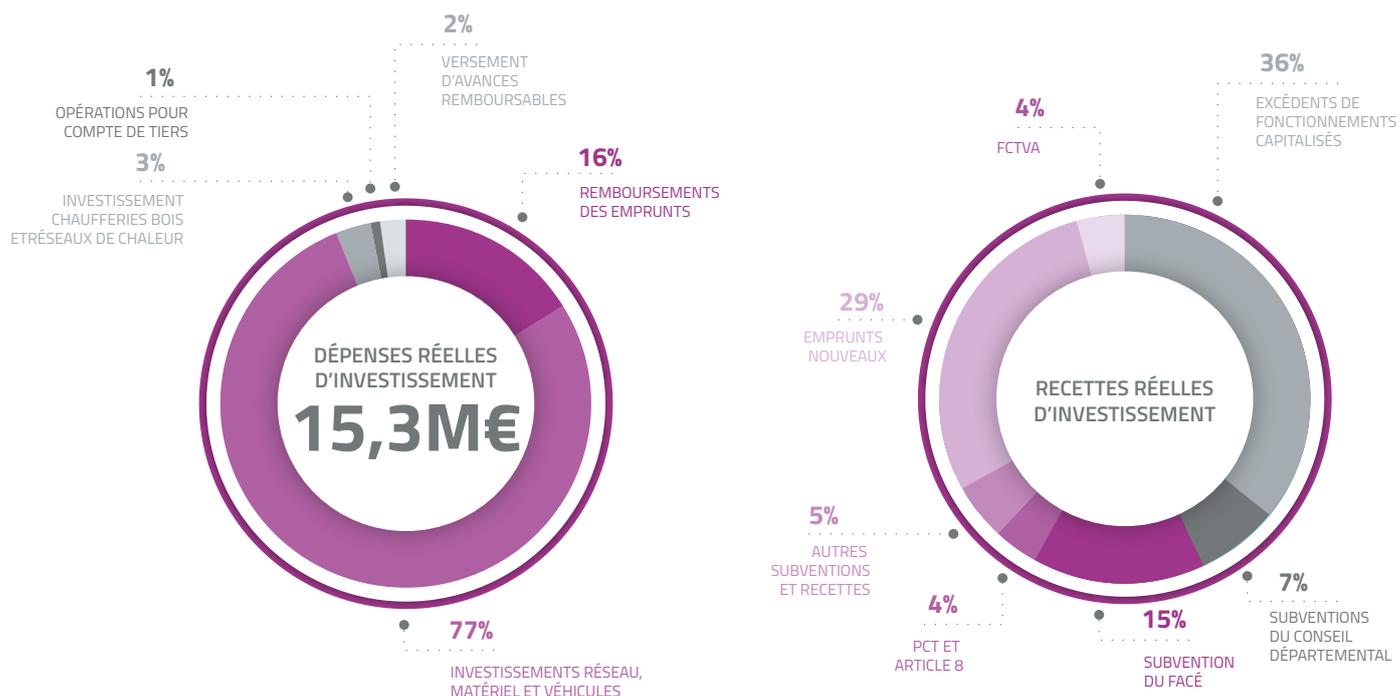


BUDGET 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020



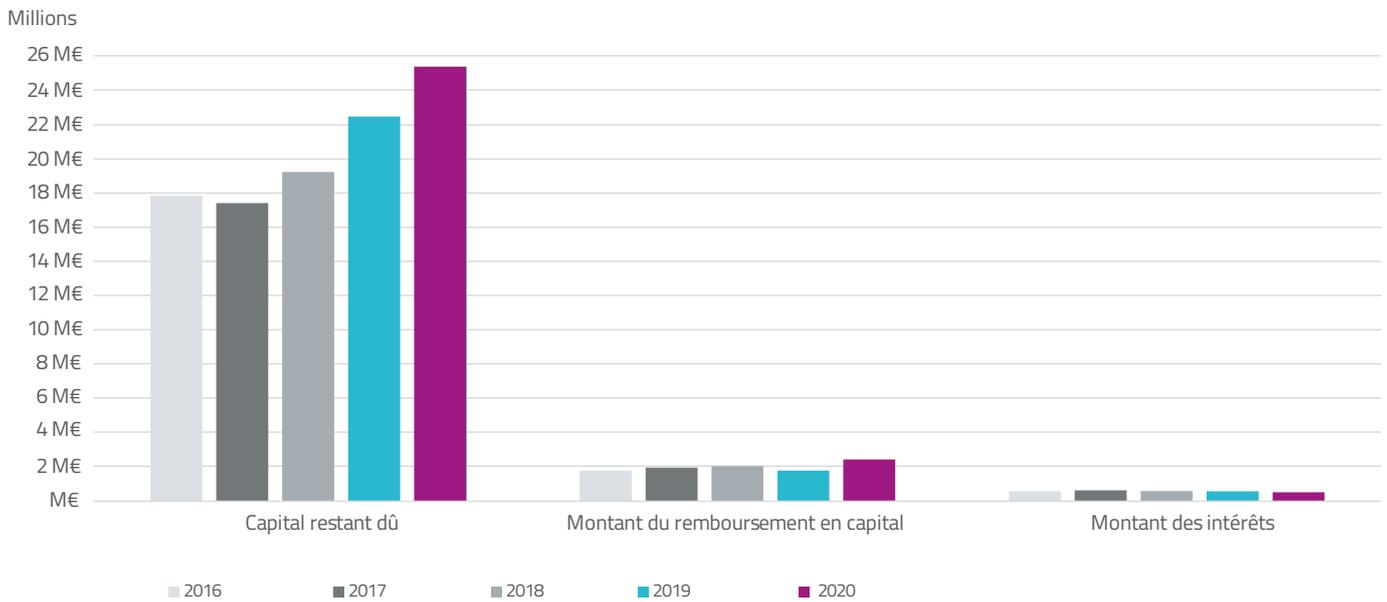
SECTION D'INVESTISSEMENT 2020



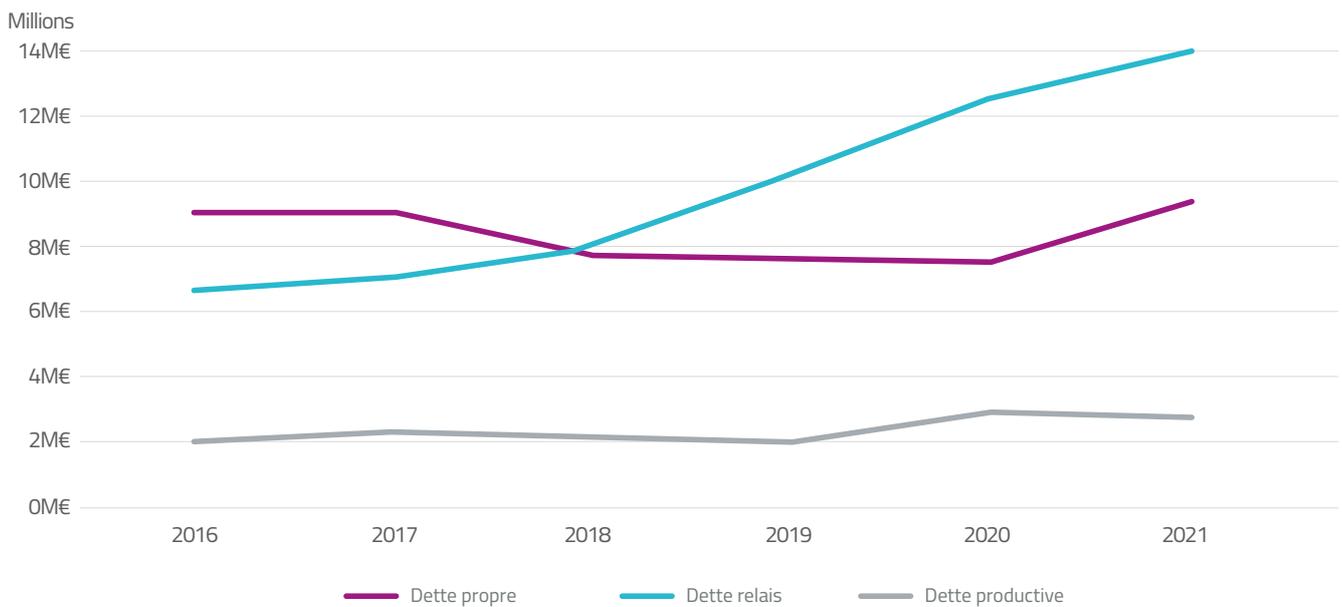
Nota : On constate une baisse des investissements pour 2020, lié à la crise sanitaire.



ÉVOLUTION DES EMPRUNTS



PRÉSENTATION DE LA DETTE

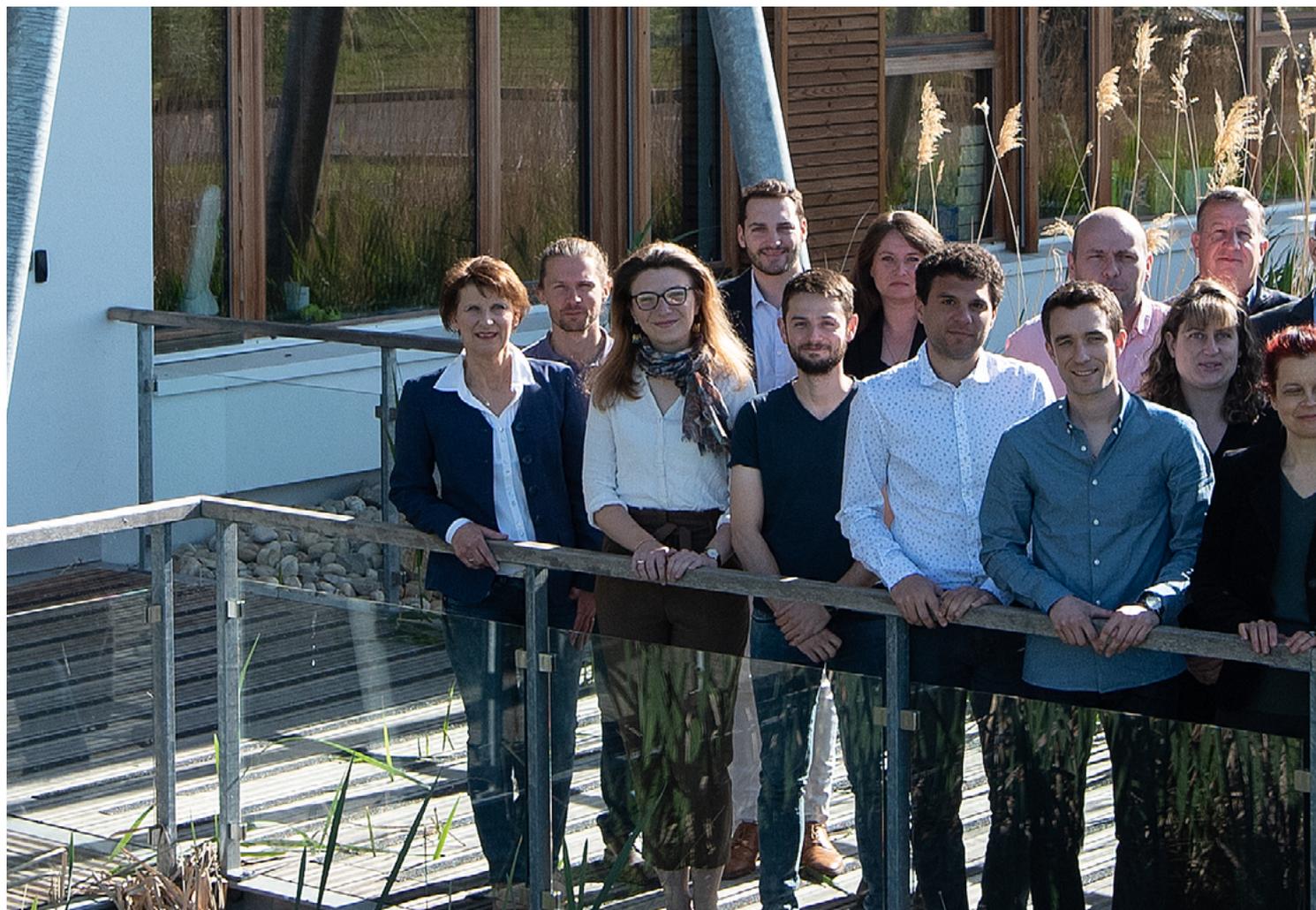


- La dette propre est un recours normal à l'emprunt pour la réalisation de travaux
- La dette relais permet d'étaler l'autofinancement des collectivités
- La dette productive concerne les équipements réalisés pour le compte des collectivités adhérentes et est couverte par des recettes appropriées.

FOCUS SUR...

UNE ÉQUIPE
DE 28 TECHNICIENS
AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS
DE L'ALLIER

#03



DÉPARTS ET ARRIVÉES

ARRIVÉES

Recrutement de **3 animatrices PCAET**

- **Camille Sorin**
pour le Pays de Moulins Auvergne,
- **Caroline Picanon**
pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
remplacé par **Laura Gaillard** en 2020
- **Garance Rouvet**
pour le Pays de Vichy-Auvergne.

Ces trois postes bénéficient d'un soutien financier via les fonds LEADER de chacun des Pays.

Une gestionnaire administrative et financière a également été recrutée :

- **Caroline Carer**

Le SDE 03 contribue régulièrement à la formation de jeunes étudiants par l'accueil en stage :

- **Caroline Picanon**
étudiante en master 2 Droit de l'Énergie à la Sorbonne
a travaillé sur le projet de création d'une société d'économie mixte aux côtés de Vichy Communauté en 2019.

DÉPARTS

- **Elisabeth Levieux, Rémi Jean** et **Caroline Picanon**

RÉPARTITION DES AGENTS

jusqu'à fin 2020



FEMMES
50%



HOMMES
50%



FILIÈRE TECHNIQUE
64%



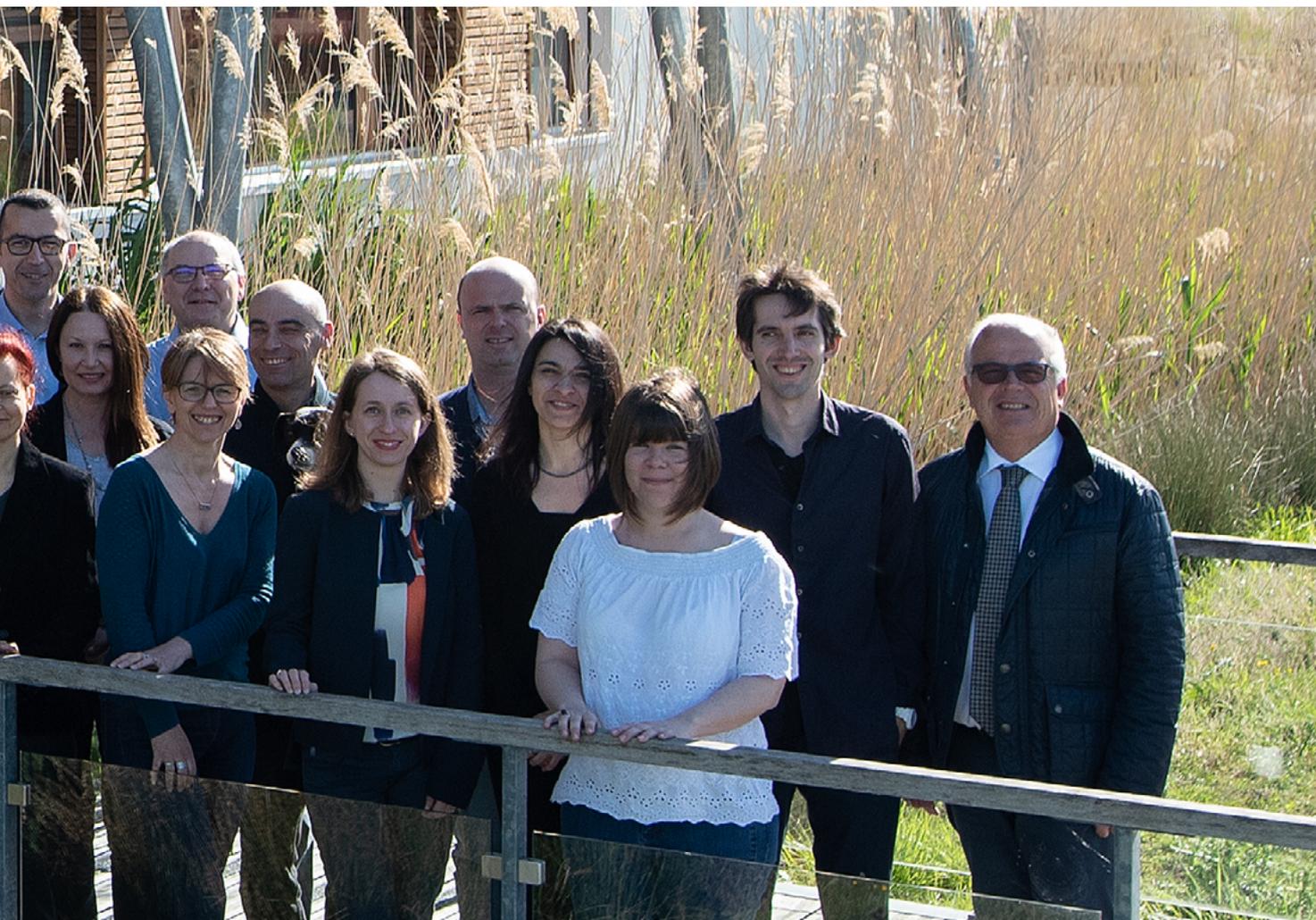
FILIÈRE ADMINISTRATIVE
36%



CAT A
25%

CAT B
50%

CAT C
25%



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

En 2018, le SDE 03 a pris la décision de créer un Comité des Œuvres Sociales. Cette volonté correspond à une simplification pour l'engagement de crédits et elle répond à l'instauration d'une vie sociale au sein du syndicat.

Suite à l'assemblée générale constitutive du 15 octobre 2018, le bureau est ainsi constitué :

▪ **Gaël Ducerf**
Président

▪ **Françoise Faure**
Vice-Présidente

▪ **Florent Blondin**
Secrétaire

▪ **Ghislaine Talfumiere Taviot**
Trésorière





ORGANIGRAMME DES SERVICES

jusqu'à fin 2020



Bertrand LENOIR
Directeur Général des Services

PÔLE RÉSEAUX



Yves MOREL
Directeur du Pôle



Florent BLONDIN
Chargé d'affaires



Thierry BOUGEROL
Chargé d'affaires



François CHARILLAT
Chargé d'affaires



Françoise FAURE
Chargée d'affaires

PÔLE ADMINISTRATIF



Mélanie RAMIS
Directrice du Pôle



Caroline CARER
Gestionnaire
administratif
et financier



Laurence DURY
Chargée de mission
achat d'énergies



Isabelle GUSCINSKI
Secrétaire comptable



Julie LANGLOIS
Secrétaire administrative
et comptable



Claire-Lyse
SOUCHON
Chargée
de ressources
humaines

SYSTÈMES D'INFORMATION



Joël LAMBERT
Responsable
des systèmes
d'information



Gaël DUCERF
Responsable
des systèmes
d'information



François MICHAUD
Chargé d'affaires



Eric SIMONUTTI
Chargé d'affaires



Géraldine DOLLET
Chargée d'achat
et suivi EP



Laurence ROUSSET
Suivi des sinistres EP
et extensions de réseaux



Sandrine SEGALT
Suivi des marchés
de travaux
et extensions
de réseaux

PÔLE ÉNERGIE



Benoît FAIVRE
Directeur du Pôle



Brice CALVES
Technicien énergies



Thibaut GAUTIER
Technicien énergies



Arnaud LABOISSE
Chargé de mission
Bois Énergie



Garance ROUVET
Animatrice PCAET



Camille SORIN
Animatrice PCAET



Laura GAILLARD
Animatrice PCAET



François SARRIAS
Technicien bâtiments

COMMUNICATION & MOBILITÉS DURABLES



Amandine GACHES
Chargée de communication
& mobilités



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER

11 les sapins - CS 70 0026 - 03401 Yzeure Cedex

Tél. 04 70 46 87 30

sde03@sde03.fr

www.sde03.fr